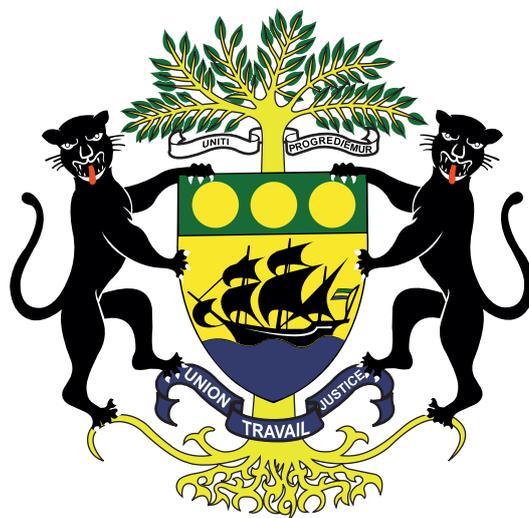


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016

AVANT-PROPOS

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent:

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	1
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	5
PRINCIPALES REFORMES	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	8
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	10
<u>PROGRAMME.ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>	<u>11</u>
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	12
PRESENTATION DU PROGRAMME	12
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	14
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	17
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	17
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	19
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	20
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	20
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	21
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	23
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	23
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	23
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	25
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	26
<u>PROGRAMME RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION</u>	<u>38</u>
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	39
PRESENTATION DU PROGRAMME	39
PRESENTATION DES ACTIONS	39
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	42
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	44
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	44
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	46
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	47
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	47

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	48
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	49
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	49
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	49
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	50
<u>PROGRAMME VIE DE L'ETUDIANT</u>	51
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	52
PRESENTATION DU PROGRAMME	52
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	54
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	57
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	57
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	58
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	59
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	59
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	59
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	60
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	60
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	60
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	62
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	63
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</u>	67
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	68
PRESENTATION DU PROGRAMME	68
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	70
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	72
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	72
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	73
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	74
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	74
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	74
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	75
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	75
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	75

MISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique chargé de la Formation des Cadres.**

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique" a pour finalités :

- la promotion de l'enseignement supérieur assuré dans les universités, comprenant les facultés, les grandes écoles et les écoles doctorales ;
- le développement de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la recherche développement ;
- la prise en charge sociale de l'étudiant avec la mise en place des conditions d'études appropriées (un seuil décent de logement et de restauration, une assurance maladie, des facilités de transport et de documentation, etc.) dans les structures d'enseignement supérieur.

Cette mission regroupe ainsi les programmes suivants :

- "Enseignement Supérieur", porté par le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur ;
- "Recherche Scientifique et Innovation", porté par le Directeur Général de la Recherche ;
- "Vie de l'Etudiant", porté par le Directeur Général des œuvres universitaires ;
- "Pilotage et Soutien aux Politiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique" dont le Secrétaire Général est le responsable de programme.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les Etats généraux de l'Education, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi de mai 2010, organisés pour débattre et trouver des solutions aux maux qui minent le système éducatif gabonais, ont permis de déboucher sur la loi n°21/2011 du 14 février 2011 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche.

Cette loi qui prend en compte toutes les problématiques liées à l'éducation au Gabon révolutionne le système éducatif gabonais en offrant de nouvelles perspectives, notamment celles de faire que l'éducation dispensée aux étudiants, quel que soit le niveau de formation, soit en parfaite adéquation avec les besoins en développement du pays.

Ainsi l'article 95 précise les orientations à mener en matière d'enseignement supérieur :

- les plus âgés devant être orientés vers des formations courtes et « professionnalisantes » (DUT, BTS, Licence Professionnelle) ;
- les moins âgés, vers des formations d'Ingénieurs ou de Master Professionnel ;
- les plus jeunes, vers les classes préparatoires et les grandes écoles ou encore des études de doctorat en recherche fondamentale.

Cette loi précise également, entre autres, les conditions de prise en charge sociale de l'étudiant.

PRINCIPALES REFORMES

La refondation du système éducatif gabonais s'inscrit dans la révision de la vision de l'émergence basée sur les trois piliers (Gabon vert, Gabon industriel et Gabon des services) et dont l'un des principaux socles est le développement du capital humain.

Pour répondre à cette exigence, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ont dû se restructurer. L'on note ainsi, par exemple, que trop générale, l'Université Omar Bongo travaille actuellement sur la mise en place des masters professionnels.

Par ailleurs, la mise en place du système LMD (Licence, Master, Doctorat) change radicalement la vie et le déroulement de la formation de l'étudiant gabonais.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2015 Réalisé	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	Cible à l'échéance pluriannuelle
OBJECTIF N°1 : Adapter la gestion des Etablissement d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018	Nombre de comités LMD actifs	Nombre	11	12	11	-1	12
	Nombre de textes adoptés	Nombre	NC	6	7	1	10
OBJECTIF N°2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants.	Nombre de Directeurs de recherche encadrant effectivement un département	nombre	0	2	0	-2	8
	Nombre de maîtres de recherche	nombre	3	3	3	0	10
	Nombre d'équipes de recherche encadrés par un Chargé de recherche	nombre	17	17	5	-12	20
OBJECTIF N°3 : Etre parvenu d'ici à la fin 2017 à mettre en place une stratégie des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants	Nombre de dossiers de synthèse documentaire élaborés.	nombre	ND	3	1	-2	6
	Taux d'avancement de la mise en place d'un dispositif permanent d'écoute et de suivi de la satisfaction des étudiants	%	ND	100	80	-20	100
	Taux d'avancement dans l'élaboration de la politique nationale.	%	ND	75	75	0	100

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a-b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
12.472	Enseignement supérieur	13 448 726 099	12 864 040 450	584 685 649	13 448 726 099	12 864 040 450	584 685 649
12.472.1	Acquisition des connaissances, des compétences et certification	7 676 369 957	6 651 919 208	1 024 450 749	7 676 369 957	6 651 919 208	1 024 450 749
12.472.2	Evaluations, formations et recyclage des enseignants	154 841 589	115 191 665	39 649 924	154 841 589	115 191 665	39 649 924
12.472.3	Appui à l'enseignement Supérieur	6 116 626	1 743 238	4 373 388	6 116 626	1 743 238	4 373 388
12.472.4	Appui à la Recherche Scientifique	130 827 884	121 786 490	9 041 394	130 827 884	121 786 490	9 041 394
12.472.5	Formation des enseignants du Secondaire Générale et Technique	5 480 570 043	5 973 399 849	-492 829 806	5 480 570 043	5 973 399 849	-492 829 806
12.479	Recherche scientifique	471 416 000	759 571 301	-288 155 301	471 416 000	759 571 301	-288 155 301
12.479.1	Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée	168 864 000	509 243 213	-340 379 213	168 864 000	509 243 213	-340 379 213
12.479.2	Technologie et industrie	6 500 000	3 087 809	3 412 191	6 500 000	3 087 809	3 412 191
12.479.3	Sciences humaines et sociales	10 000 000	4 750 475	5 249 525	10 000 000	4 750 475	5 249 525
12.479.4	Sciences fondamentales	189 200 000	185 870 333	3 329 667	189 200 000	185 870 333	3 329 667
12.479.5	Ecologie et biodiversité	30 000 000	14 251 425	15 748 575	30 000 000	14 251 425	15 748 575
12.479.6	Agronomie et forêt	10 000 000	4 750 475	5 249 525	10 000 000	4 750 475	5 249 525
12.479.7	Innovation	56 852 000	37 617 571	19 234 429	56 852 000	37 617 571	19 234 429
12.486	Vie de l'étudiant	74 778 388 970	67 349 346 983	7 429 041 987	74 778 388 970	67 349 346 983	7 429 041 987
12.486.1	Vie associative, culturelle et sportive	105 000 000	199 500 000	-94 500 000	105 000 000	199 500 000	-94 500 000
12.486.2	Prise en charge de l'étudiant	74 673 388 970	67 149 846 983	7 523 541 987	74 673 388 970	67 149 846 983	7 523 541 987
12.493	Pilotage et soutien	81 228 590	41 519 601	39 708 989	81 228 590	41 519 601	39 708 989
12.493.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	15 000 000	8 727 500	6 272 500	15 000 000	8 727 500	6 272 500
12.493.2	Coordination administrative	66 228 590	32 792 101	33 436 489	66 228 590	32 792 101	33 436 489
Total pour la mission		88 779 759 659	81 014 478 335	7 765 281 324	88 779 759 659	81 014 478 335	7 765 281 324

Explication des principaux écarts :

Sur le montant global de **88 779 759 659 FCFA** octroyé à la mission "Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique", un montant de **81 014 478 335 FCFA** a été ordonnancé, soit un écart de **7 765 281 324 FCFA**. Le taux d'exécution global des crédits de la mission est de **91,3%**.

Toutefois, il est à noter que les crédits ordonnancés correspondent en majorité aux mises à disposition des crédits aux opérateurs de la mission (universités, grandes écoles, Agence Nationale de Bourses du Gabon, Centre Nationale de Recherche Scientifique et Technologique, Centre International de Recherche Médical de Franceville et Centre National des Œuvres Universitaires).

L'écart de **7 765 281 324 FCFA** s'explique :

- à **97,7%** par la réserve obligatoire non levée, soit **7 586 273 406 FCFA** ;
- à **2,3%** par le niveau de crédits non ouverts à la consommation, soit **170 652 366 FCFA** du fait de la régulation budgétaire complémentaire décidée par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Au torisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a-b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
N°12.472 Enseignement Supérieur	13 448 726 099	12 864 040 450	584 685 649	13 448 726 099	12 864 040 450	584 685 649
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	5 319 469 000	5 180 930 956	138 538 044	5 319 469 000	5 180 930 956	138 538 044
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 000 000 002	2 832 899 168	167 100 834	3 000 000 002	2 832 899 168	167 100 834
Titre 4. Dépenses de transfert	5 129 257 097	4 850 210 326	279 046 771	5 129 257 097	4 850 210 326	279 046 771
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°12.479 Recherche Scientifique	471 416 000	759 571 301	-288 155 301	471 416 000	759 571 301	-288 155 301
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	221 416 000	220 142 500	1 273 500	221 416 000	220 142 500	1 273 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	39 428 801	60 571 199	100 000 000	39 428 801	60 571 199
Titre 4. Dépenses de transfert	150 000 000	500 000 000	-350 000 000	150 000 000	500 000 000	-350 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°12.486 Vie de l'Etudiant	74 778 388 970	67 349 346 983	7 429 041 987	74 778 388 970	67 349 346 983	7 429 041 987
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 250 972 000	1 139 069 305	111 902 695	1 250 972 000	1 139 069 305	111 902 695
Titre 3. Dépenses de biens et services	9 000 000 000	6 073 204 763	2 926 795 237	9 000 000 000	6 073 204 763	2 926 795 237
Titre 4. Dépenses de transfert	64 527 416 970	60 137 072 915	4 390 344 055	64 527 416 970	60 137 072 915	4 390 344 055
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°12.493 Pilotage et Soutien	81 228 590	41 519 601	39 708 989	81 228 590	41 519 601	39 708 989
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	26 280 000	3 602 500	22 677 500	26 280 000	3 602 500	22 677 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	54 948 590	37 917 101	17 031 489	54 948 590	37 917 101	17 031 489
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour la mission	88 779 759 659	81 014 478 335	7 765 281 324	88 779 759 659	81 014 478 335	7 765 281 324
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	6 818 137 000	6 543 745 261	274 391 739	6 818 137 000	6 543 745 261	274 391 739
Titre 3. Dépenses de biens et services	12 154 948 592	8 983 449 833	3 171 498 759	12 154 948 592	8 983 449 833	3 171 498 759
Titre 4. Dépenses de transfert	69 806 674 067	65 487 283 241	4 319 390 826	69 806 674 067	65 487 283 241	4 319 390 826
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

- Les crédits du titre 2 ont été ordonnancés à hauteur de **6 543 745 261 FCFA** sur un montant de **6 818 137 000 FCFA**, soit un taux d'exécution **96%**. L'écart de **274 391 739 FCFA** représente le montant de la solde permanente gérée de manière centralisée par le Ministère en charge du budget.

- Le montant ordonnancé en titre 3 est de **8 983 449 833 FCFA** sur **12 154 948 592 FCFA** inscrits, soit **73,9%** des crédits votés. L'écart de **3 171 498 759 FCFA** est constitué d'un montant de **607 747 429 FCFA** représentant la réserve obligatoire non levée. Le solde s'explique principalement par les autres mesures de régulation budgétaire occasionnées par la contraction du niveau de ressources de l'Etat.
- En titre 4, le montant ordonnancé est de **65 487 283 241 FCFA** sur une prévision de **69 806 674 067 FCFA**, soit un taux d'exécution de **93,8%**. L'écart de **4 319 390 826 FCFA** est justifié entièrement par la non levée de la réserve obligatoire.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1	0	0	
Titre 2	- 274391739	0	
Titre 3	0	0	
Titre 4	+ 2 895 214 476	0	
Titre 5	0	0	
Titre 6	0	0	
Total des mouvements de CP	+ 2 620 822 737	0	

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1	0	0		0
Titre 2	- 274391739	0		0
Titre 3	0	0		0
Titre 4	+ 2 895 214 476	0		0
Titre 5	0	0		0
Titre 6	0	0		0
Total des mouvements de CP	+ 2 620 822 737	0		0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

- les transferts du titre 2 représentent le montant de la solde permanente gérée de manière centralisée par le Ministère en charge du budget.
- Le montant reçu par la mission en titre 4 concerne des rallonges accordées aux programmes "Enseignement Supérieur", "Recherche Scientifique" et "Vie de l'étudiant"..

PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

La politique publique financée par l'État sur le programme "Enseignement Supérieur" est pour l'essentiel mise en œuvre par les opérateurs qui bénéficient, au titre de leur budget, des subventions pour charge de service public.

En effet, l'enseignement supérieur est assuré dans les universités comprenant des facultés, des grandes écoles et des écoles doctorales ainsi que des organismes post-doctoraux chargés des formations et des synergies avec d'autres organismes partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ces universités et grandes écoles sont des opérateurs de l'Etat.

L'outil principal de pilotage des opérateurs est le contrat pluriannuel d'objectifs passé avec le directeur général de l'enseignement supérieur, responsable du programme. Ce contrat précise les objectifs et les engagements de chacune des parties. Des indicateurs associés permettront d'en suivre la réalisation.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des évolutions sont enregistrées depuis quelques années, dont :

- l'organisation des états généraux de l'éducation et de la recherche en 2010 qui ont permis de redessiner les voies à suivre pour générer un système éducatif et de recherche d'excellence ;
- l'arrimage des 3/4 d'établissements supérieurs au système LMD ;
- le lancement des constructions de nouvelles écoles supérieures et techniques.

PRESENTATION DES ACTIONS

Action 1 : Acquisition des connaissances, des compétences techniques et des certifications

Cette action comprend l'ensemble des offres de formation proposées par les structures publiques d'enseignement supérieur dans les facultés, les départements et les laboratoires de recherche universitaire.

Action 2 : Evaluations, formations et recyclages des enseignants et autres personnels

Cette action recouvre l'ensemble des mesures que le Ministère de l'Enseignement Supérieur met en œuvre pour évaluer la qualité des enseignements dispensés, les pratiques d'enseignement et les besoins de formation des enseignants-chercheurs et des autres personnels en vue d'un renforcement des capacités.

Action 3 : Appui à l'enseignement supérieur privé

Cette action recouvre l'ensemble des activités que le Ministère de l'Enseignement Supérieur met en œuvre pour soutenir les établissements supérieurs privés ayant signé une convention avec l'Etat.

Action 4 : Appui à la recherche universitaire

Cette action concerne l'ensemble des activités de recherche effectuées par les laboratoires des universités et grandes écoles dans les domaines des sciences humaines, chimie, physique, mathématiques, etc.

Action 5 : Formation des enseignants du secondaire général et technique

Cette action recouvre l'ensemble des mesures que le Ministère de l'Enseignement Supérieur met en œuvre pour assurer la formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement secondaire général et technique.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

A l'origine, le dispositif d'enseignement supérieur mis en place au Gabon, comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique, a été conçu pour former les cadres destinés à diriger le pays nouvellement indépendant.

Si ce dispositif a joué pleinement son rôle entre les années 1960 et 1980, en pourvoyant notamment aux besoins de l'administration, une rupture s'est produite au début des années 1990, sous la conjonction d'un certain nombre de facteurs :

- des facteurs économiques liés notamment à l'insuffisance des budgets alloués à l'enseignement supérieur et à la condition enseignante, problème récurrent qui mine la fonction en général et l'enseignement supérieur en particulier puisqu'elle touche aux conditions de vie des enseignants ;

- des facteurs institutionnels, notamment les faiblesses dans l'orientation académique des élèves et la faible couverture de l'offre de formation et son profond déséquilibre sur le territoire national.

Ces différents facteurs justifient pleinement les difficultés rencontrées dans ce secteur, notamment :

- l'insuffisance des infrastructures ;
- les faiblesses dans les conditions d'encadrement ;
- les faibles rendements ou l'inefficacité de l'enseignement supérieur.

ENJEUX

Afin d'arrimer l'enseignement supérieur aux normes internationales et répondre aux exigences de la compétition mondiale, les autorités se sont engagées à développer et diversifier une offre de formation supérieure de qualité en contexte LMD. De ce fait, le développement des capacités institutionnelles, l'amélioration de la gouvernance et des conditions de travail des personnels du secteur éducatif sont fondamentales.

De nombreux résultats sont recherchés de ces différents objectifs, notamment :

- augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur ;
- assurer un enseignement supérieur compétitif et de qualité ;
- professionnaliser l'enseignement supérieur ;
- ouvrir l'enseignement supérieur gabonais aux opérateurs privés et autres partenaires au développement.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif N°1 : Adapter la gestion des établissements d'enseignement supérieur au système Licence-Master-Doctorat d'ici 2018

Objectif N°2: Former des enseignants de qualité pour le primaire, le secondaire général et technique

OBJECTIF N°1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir 12 comités LMD actifs.
- **Résultat annuel N°2** : avoir un nouveau décret relatif au LMD et ses textes d'application adoptés
- **Résultat annuel N°3** : 73 % d'étudiants auront obtenu la Licence
- **Résultat annuel N°4** : 50 % d'étudiants auront obtenu le Master
- **Résultat annuel N°5** : 85 % d'étudiants auront obtenu le Doctorat

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 11 comités LMD sont effectivement actifs
- **Résultat annuel N°2** : 7 textes adoptés sur l'application du LMD au sein des établissements
- **Résultat annuel N°3** : 61,7% des étudiants ont obtenu la Licence
- **Résultat annuel N°4** : 43% des étudiants ont obtenu le Master
- **Résultat annuel N°5** : indéterminé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de comités LMD actifs	Nombre	11	11	12	11	-1	12	12
Nombre de textes adoptés	Nombre	NC	NC	6	7	1	10	10
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence	%	NC	NC	73	61,7	-11,3	75	75
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Master	%	NC	NC	50	43	-7	53	53
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Doctorat	%	NC	NC	85	ND	ND	85	85

Source : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et les Etablissements d'Enseignement Supérieur.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : sur les douze (12) comités LMD prévus, onze (11) ont été effectivement mis en place et jouent pleinement leur rôle au sein des établissements d'enseignement supérieur. Seul l'Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO) n'a pas mis en place son comité LMD car n'ayant pas d'enseignants de rang magistral et un nombre suffisant de docteurs. Le recours aux enseignants externes de ce rang entraîne un coût financier non négligeable qui ne peut être supporté par cet établissement au regard du montant de la subvention allouée ;
- **Résultat annuel 2** : les textes adoptés sont des décisions et arrêtés portant sur le fonctionnement du système LMD. Ces textes sont l'émanation des travaux de réflexion des différents comités au sein des établissements ;
- **Résultat annuel 3** : le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence est inférieur à la cible 2016 en raison de nombreuses perturbations liées aux revendications des étudiants et des enseignants, voire du personnel d'appui. De même, les conditions de travail en milieu universitaire dégradées du fait des effectifs croissants dans les universités et grandes écoles et l'absence de nouvelles structures d'accueil ont contribué à la non atteinte du résultat ;
- **Résultat annuel 4** : le pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Master est inférieur à la cible 2016 pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus auxquelles s'ajoutent, les difficultés liées à l'obtention de stage en entreprise ne permettant pas aux étudiants de rédiger dans les délais requis leur mémoire de fin de cycle.
- **Résultat annuel 5** : la plupart des étudiants inscrits en thèse sous le régime LMD sont en instance de soutenance. Les étudiants ayant soutenu à l'Université des Sciences de la Santé (USS) à ce jour ne sont pas pris en compte car le système LMD n'est en vigueur que depuis 2017.

Toutefois, on enregistre quatre (4) nouveaux docteurs diplômés de l'Ecole Doctorale de Recherche en Infectiologie Tropicale (EDR-IT). Cette dualité ne permet pas pour l'instant de déterminer le pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Doctorat.

L'Université des Sciences de la Santé ayant enfin basculé dans le système LMD, l'objectif est sur une bonne trajectoire pour être atteint.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Former des enseignants de qualité pour le primaire, le secondaire général et technique

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 70 % des enseignants sont normaliens
- **Résultat annuel N°2** : 56% des élèves obtiennent le baccalauréat général
- **Résultat annuel N°3** : 60% des élèves obtiennent le baccalauréat technique
- **Résultat annuel N°4** : 45% des élèves obtiennent le BEPC
- **Résultat annuel N°5** : 30% des élèves obtiennent le CAP
- **Résultat annuel N°6** : 40% des élèves obtiennent le CEPE

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 53% des enseignants sont normaliens
- **Résultat annuel N°2** : 58% des élèves obtiennent le baccalauréat général
- **Résultat annuel N°3** : 54% des élèves obtiennent le baccalauréat technique
- **Résultat annuel N°4** : 37% des élèves obtiennent le BEPC
- **Résultat annuel N°5** : 25% des élèves obtiennent le CAP
- **Résultat annuel N°6** : 66% des élèves obtiennent le CEPE

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
pourcentage d'enseignants normaliens	%	-	53	70	53	-17	ND	ND
Taux d'admission des élèves au baccalauréat général	%	-	NC	56	58	+2	ND	ND
Taux d'admission des élèves au baccalauréat technique	%	-	NC	60	54	-6	ND	ND
Taux d'admission des élèves au BEPC	%	-	NC	45	37	-8	ND	ND
Taux d'admission des élèves au CAP	%	-	NC	30	25	-5	ND	ND
Taux d'admission des élèves au CEPE	%	-	NC	40	66	+26	ND	ND

Source : DGES, DGEC, DGSP

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : au cours de l'année scolaire 2015-2016, on a recensé au total 3 541 enseignants diplômés des écoles normales. Ce nombre rapporté au total des enseignants qui est de 6 501 donne un taux d'enseignants normaliens de 53%. La cible de 70% d'enseignants normaliens n'a pas été atteinte car le taux de recrutement direct des enseignants demeure élevé.
- **Résultat annuel 2** : la cible de 56% du taux d'admission des élèves au baccalauréat général a été dépassée. Les 58% représentent les 11 850 admis sur les 20 310 candidats.
- **Résultat annuel 3** : la cible de 60% n'a pas été atteinte. En effet sur un total de 4 269 candidats au baccalauréat technique, seuls 2 237 ont été admis, soit un taux d'admission 52%.
- **Résultat annuel 4** : la cible de 45% du taux d'admission des élèves au BEPC n'a pas été atteinte. En effet, sur un nombre global de 12 506 candidats présentés, celui des admis a été de 33 692, soit un taux d'admission de 37% ;

- **Résultat annuel 5** : la cible de 30% du taux d'admission des élèves au CAP n'a pas été atteinte. En effet, sur un total de 313 candidats présentés, le nombre d'admis a été de 78, soit un taux d'admission de 25% ;
- **Résultat annuel 6** : la cible de 40% du taux d'admission des élèves au CEPE a été largement atteinte. Les 30 950 admis représentent 66% du total de candidats présentés évalué à 46 870.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a-b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
N°01 Action : Acquisition des connaissances, des compétences et certification	7 676 369 957	6 651 919 208	1 024 450 749	7 676 369 957	6 651 919 208	1 024 450 749
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	5 319 469 000	4 468 865 956	850 603 044	5 319 469 000	4 468 865 956	850 603 044
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 288 400 957	2 160 948 252	127 452 705	2 288 400 957	2 160 948 252	127 452 705
Titre 4. Dépenses de transfert	68 500 000	22 105 000	46 395 000	68 500 000	22 105 000	46 395 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses						0
N°02 Action : Evaluation formations et recyclage des enseignants et autres personnels	154 841 589	115 191 665	39 649 924	154 841 589	115 191 665	39 649 924
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	64 841 589	61 599 509	3 242 080	64 841 589	61 599 509	3 242 080
Titre 4. Dépenses de transfert	90 000 000	53 592 156	36 407 844	90 000 000	53 592 156	36 407 844
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0		0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0		0	0
N°03 Action : Appui à l'Enseignement Privé	6 116 626	1 743 238	4 373 388	6 116 626	1 743 238	4 373 388
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	6 116 626	1 743 238	4 373 388	6 116 626	1 743 238	4 373 388
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°04 Action : Appuis à la recherche Universitaire	130 827 884	121 786 490	9 041 394	130 827 884	121 786 490	9 041 394
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	80 827 884	76 786 490	4 041 394	80 827 884	76 786 490	4 041 394
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	45 000 000	5 000 000	50 000 000	45 000 000	5 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0		0	0		0
N°05 Action : Formation des Enseignants du Secondaire Général et Technique	5 480 570 043	5 973 399 849	-492 829 806	5 480 570 043	5 973 399 849	-492 829 806
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a-b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
Titre 2. Dépenses de personnel	0	712 065 000	-712 065 000	0	712 065 000	-712 065 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	559 812 946	531 821 679	27 991 267	559 812 946	531 821 679	27 991 267
Titre 4. Dépenses de transfert	4 920 757 097	4 729 513 170	191 243 927	4 920 757 097	4 729 513 170	191 243 927
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses			0			0
Total pour le programme	13 448 726 099	12 864 040 450	584 685 649	13 448 726 099	12 864 040 450	584 685 649
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0		0	0		0
Titre 2. Dépenses de personnel	5 319 469 000	5 180 930 956	138 538 044	5 319 469 000	5 180 930 956	138 538 044
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 000 000 002	2 832 899 168	167 100 834	3 000 000 002	2 832 899 168	167 100 834
Titre 4. Dépenses de transfert	5 129 257 097	4 850 210 326	279 046 771	5 129 257 097	4 850 210 326	279 046 771
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur le montant de **13 448 726 099 FCFA** inscrit en loi de finances, **12 864 040 450 FCFA** ont été consommés, soit un taux d'exécution de **95,7%**. Ce taux d'exécution passe à **99,4%** lorsque l'on déduit le montant de la réserve obligatoire (**662 925 709 FCFA**).

- Le taux d'exécution des crédits du titre 2 est de **97,4%**, en effet sur un montant total de **5 319 469 000 FCFA** inscrits, un montant de **5 180 930 956 FCFA** a été ordonnancé. L'écart de **138 538 044 FCFA** représente le montant de la solde permanente gérée de manière centralisée par le Ministère en charge du Budget.
- Le taux d'exécution des crédits du titre 3 est de **94,4%**. En effet, un montant de **2 832 899 168 FCFA** a été ordonnancé sur une prévision de **3 000 000 002 FCFA**. L'écart de **167 100 834 FCFA** s'explique principalement par la non levée de la réserve obligatoire (**150 000 000 FCFA**).
- En titre 4, le taux d'exécution budgétaire est de **94,6%** en raison d'une exécution de **4 850 210 326 FCFA** sur un montant global de **5 129 257 097 FCFA**. L'écart de **279 046 771 FCFA** qui masque la rallonge reçue par l'opérateur Ecole Normale Supérieure (ENS) représente la réserve obligatoire non levée et la part des cotisations pour les écoles inter-états non exécutées.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectuée au sein du programme "Enseignement Supérieur" en 2016.

Virements

Il n'y a pas eu de virement de crédits dans le programme "Enseignement Supérieur" en 2016.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Enseignement Supérieur	Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-66 173 025	-66 173 025
Enseignement Supérieur	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-134 867 341	-134 867 341
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Enseignement Supérieur	Titre 2	62 502 322	62 502 322
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Enseignement Supérieur	Titre 4	300 831 783	300 831 783
Total des Transferts			162 293 739	162 293 739
dont Titre 2			-138 538 044	-138 538 044
dont Titre 3			0	0
dont Titre 4			300 831 783	300 831 783
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Les transferts du titre 2 (**201 040 366 FCFA**) issus du programme avaient pour but la couverture de la solde permanente 2016.

Les transferts du titre 2 (**62 502 322 FCFA**) reçus ont permis de réajuster l'enveloppe budgétaire destinée au paiement des salaires des agents de la main d'œuvre non permanente (MONP).

Le transfert reçu en titre 4 (**300 831 783 FCFA**) a servi au renforcement de la dotation budgétaire allouée à l'ENS pour le paiement des bourses et accessoires de bourses.

Annulations

Les crédits disponibles dans le programme "Enseignement Supérieur" ont été proposés en annulation.

Reports

Aucun report de crédits n'a été effectué dans le programme "Enseignement Supérieur".

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées sorties)	
Agents hors catégorie		1	1	0	0	1	1
Agents de catégorie A		34	34	1	2	1	35
Permanents		34	34	1	2	1	35
Non permanents		0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B		2	2	0	0	0	2
Permanents		2	2	0	0	0	2
Non permanents		0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C		2	2	0	0	0	2
Permanents		2	2	0	0	0	2
Non permanents		0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		38	38	1	2	1	39
Main d'œuvre non permanente		8	8	0	0	0	8
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme		47	47	1	2	1	48

Explication des évolutions :

L'évolution des emplois de l'administration centrale du programme au titre de l'année 2016 est due à l'affectation de deux nouveaux agents dans le champ du programme et à la nomination d'un agent hors du champ du programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
UOB				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	1013	943	831	-112
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	1013	943	831	-112
USS				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	198	361	163
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	0	198	361	163
USTM				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	331	341	10
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	8	8	0
Total pour l'opérateur	0	339	349	10
EDR				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	1	1	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	0	1	1	0
ENS				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	183	279	96
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	52	48	-4
Total pour l'opérateur	0	235	327	92
ENSET				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	162	169	176	7
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	35	35	38	3
Total pour l'opérateur	197	204	214	10
INSG				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	53	170	117
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	39	0	-39
Total pour l'opérateur	0	92	170	78
IUSO				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	78	78	78	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	44	44	44	0
Total pour l'opérateur	122	122	122	0
IST				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	15	15	72	57
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	21	21	21	0
Total pour l'opérateur IST	36	36	93	57
Total pour le programme	1368	2170	2468	298

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'évolution en hausse des emplois se justifie par les besoins identifiés au sein des établissements d'enseignement supérieur notamment en personnel enseignant. En outre, le recrutement du personnel technique en l'occurrence les informaticiens, les comptables et les secrétaires accentue la croissance des effectifs au sein de ces établissements.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	138 538 044	138 538 044	0	0	138 538 044	138 538 044
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	5 180 930 956	5 180 930 956	5 180 930 956	5 180 930 956	0	0
Total des crédits de titre 2	5 319 469 000	5 319 469 000	5 180 930 956	5 180 930 956	138 538 044	138 538 044

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel consommés concernent les frais de vacances des établissements d'enseignement supérieur et les salaires versés aux agents de la main d'œuvre non permanente.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
AC TION 1 : Acquisition des connaissances, des compétences et certification	2 288 400 957	2 288 400 957	2 160 948 252	2 160 948 252	127 452 705	127 452 705
Gestion des partenariats institutionnels	4 189 418	4 189 418	0	0	4 189 418	4 189 418
Pilotage des opérateurs et contrôle	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0
Conduite et suivi des objectifs du PAP	10 000 000	10 000 000	3 000 000	3 000 000	7 000 000	7 000 000
Elaboration et actualisation de la politique	7 000 000	7 000 000	5 156 761	5 156 761	1 843 239	1 843 239
Dotation allouée à l'opérateur UOB	849 934 000	849 934 000	849 934 000	849 934 000	0	0
Dotation allouée à l'opérateur USTM	512 720 259	512 720 259	512 720 259	512 720 259	0	0
Dotation allouée à l'opérateur USS	422 110 884	422 110 884	422 110 884	422 110 884	0	0
Dotation allouée à l'opérateur INSG	102 851 802	102 851 802	102 851 802	102 851 802	0	0
Dotation allouée à l'opérateur ENS	39 293 586	39 293 586	39 293 586	39 293 586	0	0
Dotation allouée à l'opérateur IST	107 193 435	107 193 435	107 193 435	107 193 435	0	0
Dotation allouée à l'opérateur IUSO	73 687 525	73 687 525	73 687 525	73 687 525	0	0
Dotation allouée à l'opérateur EDR	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	0	0
Reserve obligatoire	114 420 048	114 420 048	0	0	114 420 047	114 420 047
AC TION 2 : Evaluation formations et recyclage des enseignants et autres personnels	64 841 589	64 841 589	61 599 509	61 599 509	3 242 080	3 242 080
Mise en place et fonctionnement du CSAQ	18 000 000	18 000 000	0	0	18 000 000	18 000 000
activités régaliennes dévolues à la DGES	0	0	-10 000 000	10 000 000	-10 000 000	-10 000 000
gestion des partenariats institutionnels	0	0	5 000 000	5 000 000	-5 000 000	-5 000 000
formation de trois agents	0	0	3 000 000	3 000 000	-3 000 000	-3 000 000
Dotation allouée à l'opérateur UOB	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0
Dotation allouée à l'opérateur USTM	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	0
Dotation allouée à l'opérateur USS	8 599 509	8 599 509	8 599 509	8 599 509	0	0
Dotation à l'opérateur INSG	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0
Dotation allouée à l'opérateur ENS	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0

Dotation allouée à l'opérateur ENSET	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0
Dotation allouée à l'opérateur IST	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
Dotation allouée à l'opérateur IUSO	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
Reserve obligatoire	3 242 080	3 242 080			3 242 080	3 242 080
AC TION 3 : Appui a l'Enseignement Privé	6 116 626	6 116 626	1 743 238	1 743 238	4 373 388	4 373 388
Orientation bourses et partenariats	5 811 413	5 811 413	1 743 238	1 743 238	4 068 175	4 068 175
Reserve obligatoire	305 213	305 213			305 213	305 213
AC TION 4 : Appui à la recherche universitaire	80 827 884	80 827 884	76 786 490	76 786 490	4 041 394	4 041 394
Dotation allouée à l'opérateur UOB	15 724 097	15 724 097	15 724 097	15 724 097	0	0
Dotation allouée à l'opérateur USTM	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	0	0
Dotation allouée à l'opérateur USS	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0	0
Dotation allouée à l'opérateur EDR	36 062 393	36 062 393	36 062 393	36 062 393	0	0
Reserve obligatoire	4 041 394	4 041 394			4 041 394	4 041 394
AC TION 5 : Formation des Enseignants du Secondaire Général et Technique	559 812 946	559 812 946	531 821 679	531 821 679	27 991 267	27 991 267
Dotation allouée à l'ENS	368 878 088	368 878 088	368 878 088	368 878 088	0	0
Dotation allouée à l'ENSET	162 943 591	162 943 591	162 943 591	162 943 591	0	0
Reserve obligatoire	27 991 267	27 991 267	0	0	27 991 267	27 991 267
Total des crédits de titre 3 consommés	3 000 000 002	3 000 000 002	2 832 899 168	2 832 899 168	167 100 833	167 100 833

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

La programmation des activités et la répartition des crédits entre la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et les opérateurs ont été faites en déduisant la réserve obligatoire.

Du fait, de l'existence à la fin de ce rapport d'une partie réservée au bilan du CAP avec les opérateurs retraçant le détail de l'exécution des crédits de ces organismes, nous présentons ici le commentaire relatif à l'utilisation des crédits du BOP central « coordination de la politique de l'enseignement supérieur » constitué uniquement de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

Ce BOP a reçu un montant de **50 000 000 FCFA** réparti entre trois actions ("acquisition des connaissances", "évaluation formations et recyclage des enseignants" et "appui à l'enseignement privé").

Pour l'action 1 « acquisition des connaissances », un montant de **13 156 761 FCFA** a été ordonnancé pour le financement des activités suivantes :

- conduite et suivi de la réalisation des plans d'action des objectifs du PAP : **5 000 000 FCFA** ;
- pilotage des opérateurs du programme : **3 000 000 FCFA** ;
- élaboration et actualisation de la politique : **5 156 761 FCFA**.

Pour l'action 2 « évaluation, formations et recyclage des enseignants et autres personnels » un montant de **18 000 000 FCFA** a été ordonnancé pour :

- activités régaliennes dévolues à la DGES : **10 000 000 FCFA** ;
- gestion des partenariats institutionnels notamment les écoles inter-Etats : **5 000 000 FCFA** ;
- formation de trois agents de la DGES sur l'assurance qualité : **3 000 000 FCFA**.

En fait, ces crédits étaient réservés à la mise en place du Comité Scientifique d'Assurance Qualité (CSAQ) mais le texte y relatif n'a pas été adopté en cour d'année 2016.

Pour l'action 3 « appui à l'enseignement privé » un montant de **1 743 238 FCFA** a été ordonnancé pour le financement des activités d'orientation de bourses.

NB : le détail d'exécution des dotations allouées à chaque opérateur se trouve dans la partie bilan des contrats annuels de performance (CAP)

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
AC TION 1 : Acquisition des connaissances, compétences et certification	68 500 000	68 500 000	22 105 000	22 105 000	46 395 000	46 395 000
Cotisations internationales	41 650 000	41 650 000	10 785 000	10 785 000	30 865 000	30 865 000
Les frais de scolarité	20 000 000	20 000 000	11 320 000	11 320 000	8 680 000	8 680 000
Réserve obligatoire	6 850 000	6 850 000	0	0	6 850 000	6 850 000
AC TION 2 : Evaluation formations et recyclage des enseignants et autres personnels	90 000 000	90 000 000	53 592 156	53 592 156	36 407 844	36 407 844
Cotisation CAMES	81 000 000	81 000 000	53 592 156	53 592 156	27 407 844	27 407 844
Réserve obligatoire	9 000 000	9 000 000	0	0	9 000 000	9 000 000
AC TION 4 : Appui à la recherche universitaire	50 000 000	50 000 000	45 000 000	45 000 000	5 000 000	5 000 000
Subvention CRPH	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	0	0
Réserve obligatoire	5 000 000	5 000 000			5 000 000	5 000 000
AC TION 5 : Formation des Enseignants du Secondaire Général et Technique	4 920 757 097	4 920 757 097	4 729 513 170	4 729 513 170	191 243 927	191 243 927
Cotisation Ecoles inter- Etats	132 750 000	132 750 000	132 750 000	132 750 000	0	0
Bourses et convention ENS	4 172 839 737	4 172 839 737	4 473 671 520	4 473 671 520	-300 831 783	-300 831 783
Convention ENSET	123 091 650	123 091 650	123 091 650	123 091 650	0	0
Reserve obligatoire	492 075 710	492 075 710	0	0	492 075 710	492 075 710
Total des crédits de titre 4	5 129 257 097	5 129 257 097	4 850 210 326	4 850 210 326	279 046 771	279 046 771

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Tout comme pour le titre 3, nous ne commentons ici que les crédits de transferts exécutés par le BOP Central : « coordination de la politique de l'enseignement supérieur », car l'exécution des subventions du Centre de Recherche en Pathologies Hormonales (CRPH), des bourses des étudiants de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et de la convention de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) relèvent des opérateurs.

Pour l'action 1 « acquisition des connaissances », un montant de **22 105 000 FCFA** a été ordonnancé pour le financement des cotisations internationales (**10 785 000 FCFA**) et les frais de scolarité (**11 320 000 FCFA**) ;

Pour l'action 2 « évaluation, formations et recyclage des enseignants et autres personnels », un montant de **53 592 156 FCFA** a été ordonnancé au titre de la cotisation du Gabon au CAMES.

Pour l'action 5 « Formation des Enseignants du Secondaire Général et Technique », un montant de **132 750 000 FCFA** a été ordonnancé au titre des paiements des cotisations suivantes :

- ✓ l'Ecole Inter-états des Sciences de Médecine Vétérinaire (**18 500 000 FCFA**)
- ✓ l'EAMAU (**114 000 000 FCFA**).

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme "Enseignement supérieur" n'a pas reçu de crédits d'investissement.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : UNIVERSITÉ OMAR BONGO (UOB)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Université Omar BONGO (UOB) :

L'Université Omar BONGO est régie par les deux textes suivants :

- l'ordonnance 30/71/PR du 19 avril 1971 créant et organisant l'Université Nationale ;
- le décret N° 01185/PR du 7 décembre 1972 fixant les statuts de l'Université nationale et des Etablissements d'Enseignement Supérieur qui lui sont rattachés.

Statut de l'Université Omar BONGO :

L'UOB est un établissement public à caractère scientifique et culturel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Missions de l'Université Omar BONGO :

L'Université Omar BONGO a pour missions fondamentales l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes. Elle doit s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité. Elle doit fournir aux secteurs publics et privés des cadres dans tous les domaines et participer au développement économique et social.

Travail avec l'opérateur

Le contrat annuel de performance entre le RPROG et le Recteur de l'UOB a été signé le 25 janvier 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	1 244 000 000	1 244 000 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	919 441 001	875 658 097
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	2 163 441 002	2 119 658 097

Source: UOB

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Bien que le montant total de la contribution financière ait été mis à disposition à l'agence comptable de l'UOB, il convient d'indiquer que l'approvisionnement de fonds par le Trésor Public a été partiel. Il s'établit à **564 481 295 FCFA** correspondant à **26,6%** de la dotation budgétaire mise à disposition.

A fin décembre 2016, le montant des approvisionnements a été totalement exécuté.

La répartition des fonds reçus par l'UOB par titre est fonction des priorités des autorités de cet établissement. Elle se présente ainsi qu'il suit :

- **450 000 000 FCFA** pour le paiement des vacances ;
- **114 481 295 FCFA** pour le fonctionnement de l'UOB.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018. Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° 1 Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	1	1	1	0
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits	ND	1	2	1
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD	ND	5	6	1
Indicateur 4 : nombre de rapport sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master, le Doctorat	ND	1	1	0

Source : UOB

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif.

Les indicateurs nous informent sur les éléments relatifs au système LMD et aux taux de réussite par cycle. Il s'agit :

- de la signature de l'arrêté N° 093/15/UOB/R du 17 décembre 2015 portant création du comité LMD à l'UOB
- de la production des projets de textes relatifs au LMD : Régime des études/Régime des Examens/Livret de l'Etudiant pour la FDSE et Règlement d'Etudes Licence/Master/Livret de l'Etudiant pour la FLSH ;
- du nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD. A ce titre, le nombre de participants en FDSE était de quatre (4) enseignants et de deux (2) étudiants. Cependant, le nombre de participants en FLSH n'a pas été indiqué ;
- du taux de réussite dans les cycles Licence, Master et Doctorat présenté ainsi qu'il suit : Licence (**FDSE** : 65,66% ; **FLSH** : 52,10%.) ; Master (**FDSE** : 56,66% ; **FLSH** : 22,36%.) ; Doctorat (**FDSE** : En cours ; **FLSH** : En cours).

OPERATEUR : UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE MASUKU (USTM)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) :

L'USTM a pour texte de référence la loi N°007/85 du 29 janvier 1986 portant création et organisation de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku.

Statut de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku :

L'Université des Sciences et Techniques de Masuku est une institution à caractère scientifique, technique et culturel, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku:

L'Université des Sciences et Techniques de Masuku a pour missions fondamentales l'élaboration, et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes. Elle doit s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité. L'Université des Sciences et Techniques de Masuku doit fournir aux secteurs public et privé des cadres dans tous les domaines et participer au développement économique et social.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Recteur de l'USTM a été signé le 25 janvier 2017.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	703 500 000	703 500 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	560 406 272	533 720 259
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	1 263 906 272	1 237 220 259

Source: USTM

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

En fin décembre 2016, la quasi totalité des crédits mis à disposition auprès de l'agence comptable de l'USTM ont fait l'objet d'approvisionnement de fonds. Sur un montant global de **1 237 220 259 FCFA** mis à disposition, l'agence comptable a reçu un niveau d'approvisionnements de **1 237 069 202 FCFA**, soit **99,98%** des crédits mis à disposition.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018. Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° 1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	3	3	3	0
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits	ND	3	1	-2
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD	ND	6	6	0
Indicateur 4 : nombre de rapports sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master, le Doctorat	ND	3	1	-2

Source : USTM

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

Un rapport global a été produit et sera transmis au RPROG incessamment. Toutefois, les écarts observés sont dus en grande partie aux perturbations liées aux grèves mais aussi aux manques de structures adéquates pour réaliser des stages de recherches.

Notons que les trois comités LMD sont pleinement actifs dans les trois organes qui composent l'USTM.

OPERATEUR : UNIVERSITÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ (USS)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Université des Sciences de la Santé(USS) :

L'USS est régie par l'ordonnance N° 4/2002/PR du 26 février 2002 portant création de l'Université des Sciences de la Santé.

Statut de l'Université des Sciences de la Santé :

L'USS est un établissement public d'Enseignement Supérieur.

Missions de l'Université des Sciences de la Santé :

Les principales missions de l'USS sont :

- former des médecins, des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens et d'autres catégories de personnel de santé ;
- dispenser des soins médico-sanitaires à la collectivité ;

- effectuer des recherches sur les problèmes de santé, notamment ceux des pays tropicaux ;
- dispenser un enseignement postuniversitaire spécialisé.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Recteur de l'USS a été signé le 25 janvier 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	524 360 000	524 360 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	464 845 913	442 710 393
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	989 205 913	967 070 393

Source : USS

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur un montant global de **967 070 393 FCFA** mis à disposition, l'agence comptable de l'USS a reçu un montant d'approvisionnements de **893 991 614 FCFA** ; soit **92,4%** des crédits mis à disposition. Le reste à recouvrer est de **118 078 779 FCFA**.

Le montant total des fonds dépensé par l'USS en 2016 s'élève à **1 077 090 000 FCFA** dont **183 098 386 FCFA** comptant pour l'exercice 2015.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1: Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018. Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° 1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	1	1	1	0
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits	ND	1	0	-1
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD	ND	5	32	27
Indicateur 4 : nombre de rapports sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master, le Doctorat	ND	1	0	-1

Source: USS

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

- Indicateur 1 : le comité LMD a été créé et est actif
- Indicateur 2 : le projet de texte relatif au LMD est en cours d'élaboration
- Indicateur 3 : trente deux (32) agents participent à la rédaction du projet de texte sur le LMD
- Indicateur 4 : il ressort qu'aucun rapport sur le LMD n'est disponible. En effet, comme il a été signalé ci-dessus, la mise en place du LMD à l'USS est récente. Aussi les curricula élaborés par les quatre commissions ont-ils contribué à l'effectivité du système LMD à l'USS.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Appui à la recherche universitaire (subvention CRPH)	50 000 000	45 000 000	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	50 000 000	45 000 000	0	0

Source: USS

Présentation de l'opérateur**Rappel du statut et des missions de l'Ecole Normale Supérieure (ENS):**

Le texte de référence de l'ENS est la Loi N° 11/93 du degré 26 avril 1993 portant réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure

Statut de l'Ecole Normale Supérieure :

L'ENS est un établissement d'enseignement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière.

Mission de l'Ecole Normale Supérieure :

L'ENS a pour missions assurer la formation professionnelle et le perfectionnement des candidats aux emplois suivants :

- professeurs du second degré général ;
- professeurs d'enseignement normal ;
- encadreurs pédagogiques ;
- conseillers et attachés de planification orientation en sciences de l'éducation.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Directeur Général de l'ENS a été signé le 25 janvier 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	485 500 000	485 500 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	433 830 256	441 999 154
Contribution au paiement des bourses	4 590 123 710	4 444 844 040
Total de la contribution financière de l'Etat	5 509 453 966	5 372 343 194

Source : ENS

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le montant des crédits mis à disposition à l'agence comptable de l'ENS est supérieur à la dotation initiale car, en cours d'exercice, l'ENS a bénéficié d'une rallonge de **300 831 783 FCFA** pour le paiement des bourses des étudiants. Ainsi, le montant des bourses payées s'élève à **4 444 844 040 FCFA** contre **4 590 123 710 FCFA** inscrits.

En revanche, les dotations budgétaires allouées au paiement des vacances (**485 000 000 FCFA**) et au fonctionnement de l'opérateur n'ont pas été entièrement exécutées faute de trésorerie.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018. Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° 1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	1	1	1	0
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits	ND	1	0	-1
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD	ND	3	0	-3
Indicateur 4 : nombre de rapports sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master, le Doctorat	ND	1	0	-1

Source : ENS

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif.

Dans cet objectif aucun engagement de 2016 n'a été honoré, le comié LMD étant mis en place depuis 2015.

Objectif 2 : Améliorer la qualité des enseignements dispensés Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du programme : N°2 : Former des enseignants de qualité pour le primaire, le secondaire général et technique				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de rapports d'évaluation des résultats, suite à la révision des programmes du LMD initiée en 2014	1	1	1	0
Indicateur 2 : nombre de journées pédagogiques consacrées à l'amélioration des programmes de CAPC et CAPES	1	1	1	0

Source: ENS

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

- Indicateur 1 : un rapport d'évaluation sur la révision des programmes a été élaboré par les équipes pédagogiques ;
- Indicateur 2 : une journée pédagogique a été consacrée à l'amélioration des programmes des cycles CAPC et CAPES.

OPERATEUR : ECOLE NORMALE SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (ENSET)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique(ENSET) :

L'ENSET est régie par l'ordonnance 81/72 du 30 décembre 1972 portant création et organisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique.

Statuts de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique :

L'ENSET est établissement public d'enseignement supérieur doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Missions de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique :

Les missions de service public dévolues à l'ENSET sont :

- assurer la formation des professeurs techniques des lycées techniques et des professeurs techniques des collèges d'enseignement technique ;
- contribuer à la formation permanente et au perfectionnement pédagogique des professeurs techniques ;
- organiser des travaux de recherches pédagogiques relatives aux enseignements technologiques ;
- se tenir en étroite liaison avec les entreprises, établissements et organismes intéressés par son objet contribuer à l'éducation permanente.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Directeur Général de l'ENSET a été signé le 25 janvier 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	182 895 000	182 895 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	303 487 003	289 035 241
Contribution à l'investissement de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	486 382 003	471 930 241

Source: ENSET

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur le montant total de **471 930 241 FCFA** mis à disposition, une somme de **432 916 979 FCFA** a fait l'objet d'approvisionnement par le Trésor Public, soit **91,7%**. Le reliquat, au titre de l'exercice 2016, est de **39 013 262 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1: Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018.
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° 1: Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	1	1	1	0
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits	ND	1	1	0
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD	ND	3	3	0
Indicateur 4 : nombre de rapports sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master, le Doctorat	ND	1	1	0

Source : ENSET

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

- Indicateur 1 : le comité LMD a été créé et est actif
- Indicateur 2 : le projet de texte relatif au LMD a été élaboré
- Indicateur 3 : trois (3) agents ont participé à la rédaction du projet de texte sur le LMD
- Indicateur 4 : le rapport sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master, le Doctorat a été élaboré et transmis au RPROG.

La gestion de l'ENSET est actuellement conforme au système LMD avec le fonctionnement effectif d'un comité LMD et la production d'un texte qui encadre le régime des études dans ledit système au sein de l'institution.

Objectif 2 : Améliorer la qualité des enseignements dispensés
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° : Former des enseignants de qualité pour le primaire, le secondaire général et technique2 :

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur : nombre d'offres de formation à améliorer	3	3	3	0

Source : ENSET

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

Les offres améliorées concernent les filières suivantes :

- communication organisationnelle ;
- stratégie marketing ;
- finances – comptabilité.

OPERATEUR : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE GESTION (INSG)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Institut National des Sciences de Gestion

Deux textes régissent le fonctionnement de l'INSG :

- l'ordonnance N° 0006/88/PR du 31 mars 1988 abrogeant et remplaçant l'ordonnance 051/73/PR portant création de l'INSG ;
- l'ordonnance N° 0003/91/PR du 31 septembre 1991 portant autorisation de gestion financière aux Universités.

Statut de l'Institut National des Sciences de Gestion :

L'Institut National des Sciences de Gestion est un établissement public d'Enseignement Supérieur doté d'une autonomie administrative et financière.

Missions de l'Institut National des Sciences de Gestion :

Les Missions de service public dévolues à l'INSG sont :

- la formation des cadres moyens et supérieurs dans les métiers de la gestion, du tourisme et de l'environnement ;
- le perfectionnement des cadres en activité ;
- la recherche.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Directeur Général de l'INSG a été signé le 25 janvier 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	324 468 000	324 468 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	113 244 392	107 851 802
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	437 712 392	432 319 802

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur le montant total de **432 319 802 FCFA** mis à disposition, **266 165 293 FCFA** ont fait l'objet d'approvisionnement par le Trésor public, soit **61,56%**.

Ce montant a servi au paiement des vacances pour **147 272 363 FCFA** et au fonctionnement de l'opérateur pour **68 892 930 FCFA**. Un montant de **50 000 000 FCFA** est encore disponible à l'agence comptable.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1: Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018. Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° 1: Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	0	1	2	+1
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits	0	1	1	0
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD	ND	3	2	-1
Indicateur 4 : nombre de rapports sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master.	1	1	1	0

Source : INSG

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

- Indicateur 1 : deux (2) comités LMD ont été créés et sont actifs
- Indicateur 2 : le projet de texte relatif au LMD a été élaboré
- Indicateur 3 : deux (2) agents ont participé à la rédaction du projet de texte sur le LMD
- Indicateur 4 : le rapport sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master, le Doctorat a été élaboré et transmis au RPROG.

Les comités LMD travaillent pour l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés. La production d'un manuel de procédures académiques est en cours d'élaboration.

OPERATEUR : INSTITUT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES (IST)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Institut Supérieur de Technologie (IST)

L'Institut Supérieur de Technologie est régie par la Loi n° 38/2010 du 12 novembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut Supérieur de Technologie.

Statuts de l'Institut Supérieur de Technologie :

L'Institut Supérieur de Technologie est un établissement public d'Enseignement Supérieur à vocation professionnelle, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Missions de l'Institut Supérieur de Technologie :

Les missions de service public de l'IST sont :

- la formation initiale des cadres dans le domaine technologique ;
- la formation continue et perfectionnement des cadres en activité dans les entreprises et administrations ;
- la formation à la recherche scientifique et technologique et appui au développement du secteur technologique ;
- l'exécution des programmes de recherche-développement dans le domaine des technologies.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Directeur Général de l'IST a été signé le 25 janvier 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	274 500 00	274 500 00
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	114 653 107	109 193 435
Total de la contribution financière de l'Etat	389 153 107	383 693 435

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur un montant total de **383 693 435 FCFA** mis à disposition, **261 751 777 FCFA** ont fait l'objet d'un approvisionnement par le Trésor Public ; soit un reliquat de **121 941 658 FCFA**.

Ce montant a servi au paiement des vacations pour **201 085 138 FCFA** et au fonctionnement de l'opérateur pour **60 666 639 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018. Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : Objectif N° 1				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	1	1	1	0
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits	ND	1	1	0
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD	ND	3	3	0
Indicateur 4 : nombre de rapports sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master.	ND	1	1	0

Source IST

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

- Indicateur 1 : le comité LMD a été créé et est actif
- Indicateur 2 : le projet de texte relatif au LMD a été élaboré
- Indicateur 3 : trois (3) agents ont participé à la rédaction du projet de texte sur le LMD
- Indicateur 4 : le rapport sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master et le Doctorat a été élaboré et transmis au RPROG.

La gestion de l'IST est actuellement conforme au système LMD avec le fonctionnement effectif d'un comité LMD et la production d'un texte qui encadre le régime des études dans leditsystème au sein de l'institution.

OPERATEUR : INSTITUT UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE L'ORGANISATION (IUSO)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO) :

Statuts de l'Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation :

A sa création, l'Ecole Nationale Supérieure de Secrétariat, devenue Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO) en 2008, était un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie de gestion financière (ordonnance 0077/84/PR).

Mission de l'Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation :

L'école Nationale de Secrétariat (ENSS) avait pour mission de former, en deux ans, les cadres opérationnels pour les travaux de secrétariat, sténographie, sténotypie et dactylographie (ordonnance 0077/84/PR).

Devenu Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO) en 2008, l'établissement forme actuellement dans les métiers de l'assistanat et des stratégies d'organisation du management allant jusqu'au niveau Master.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Directeur Général de l'IUSO a été signé le 25 janvier 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	220 500 000	220 500 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	79 471 901	75 687 525
Total de la contribution financière de l'Etat	299 971 901	296 187 525

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le montant total de la contribution financière de **296 187 525 FCFA** mis à disposition à l'agence comptable n'a pas fait l'objet d'approvisionnement de fonds par le Trésor Public.

Le montant des approvisionnements du Trésor Public vers l'agence comptable, en faveur de l'IUSO, au titre de l'exercice budgétaire 2016 s'élève à **223 531 558 FCFA**, soit un écart de **72 655 967 FCFA**.

Ce montant a servi au paiement des vacances pour **155 629 318 FCFA** et au fonctionnement de l'opérateur pour **67 902 240 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018 Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° 1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	-	1	0	-1
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits	-	1	0	-1
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD	-	3	0	-3
Indicateur 4 : nombre de rapports sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master, le Doctorat	-	1	1	0

Source : IUSO

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

- **Indicateur 1** : le comité LMD n'a pas été créé, car l'absence d'enseignants de rang magistral ne permet pas d'avoir un comité LMD au sens strict du terme. Le recours aux enseignants externes de ce rang nécessite des moyens financiers conséquents dont ne dispose pas l'IUSO.
- **Indicateur 2** : le comité LMD n'ayant pas été créé, la rédaction des projets de textes n'est pas entamée.
- **Indicateur 3** : la mesure de cet indicateur est liée au résultat de l'indicateur 2.
- **Indicateur 4** : le rapport sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master et le Doctorat a été élaboré et transmis au RPROG.

OPERATEUR : ECOLE DOCTORALE RÉGIONALE DE L'AFRIQUE CENTRALE EN INFECTIOLOGIE TROPICALE (EDR-IT)

Présentation de l'opérateur

Statut de l'Ecole Doctorale Régionale de l'Afrique Centrale en Infectiologie Tropicale :

L'EDR-IT est une école sous régionale régie par la convention signée le 11 février 2005 entre la Centrafricaine, le Congo, le Gabon et le Tchad d'une part et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) d'autre part.

Missions de l'Ecole Doctorale Régionale de l'Afrique Centrale en Infectiologie Tropicale :

Mission de service public :

L'EDR-IT a pour mission, la formation à la recherche et par la recherche, de spécialistes en infectiologie tropicale par l'organisation de cycles d'enseignement, séminaires et stages, menant à la préparation de diplômes de troisième cycle : Master 2 recherche en infectiologie tropicale et doctorat en sciences biomédicales.

Mission de développement :

L'EDR-IT a pour mission la mise en place de structures de prise en charge des maladies d'infectiologie tropicale : laboratoires d'analyse, mise au point de traitements spécifiques en collaboration avec les services de santé.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Directeur Général de l'EDR-IT a été signé le 25 janvier 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	69 728 000	69 728 000

Contribution au fonctionnement de l'opérateur	79 865 512	76 062 393
Total de la contribution financière de l'Etat	149 593 512	145 790 393

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au système LMD d'ici 2018.
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Objectif N° : 1: Adapter la gestion des Etablissements d'Enseignement Supérieur au Système LMD d'ici 2018

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de comités LMD actifs	1	1	1	0
Indicateur 2 : nombre de projets de textes relatifs au LMD produits		1	1	0
Indicateur 3 : nombre de participants à la rédaction du projet de texte sur le LMD		3	3	0
Indicateur 4 : nombre de rapports sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Master et le Doctorat.		1	1	0

Source : EDR-IT

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif.

- Indicateur 1 : le comité LMD a été créé et est actif
- Indicateur 2 : le projet de texte relatif au LMD a été élaboré
- Indicateur 3 : trois (3) agents ont participé à la rédaction du projet de texte sur le LMD
- Indicateur 4 : le rapport sur le pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence, le Master et le Doctorat a été élaboré et transmis au RPROG.

PROGRAMME RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Recherche Scientifique et Innovation" est porté par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (DGRSI), créée par le décret n° 632/PR/MENESRSI. Le responsable du programme est le **Directeur Général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation**.

La Direction Générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation définit la politique nationale en matière de recherche et d'innovation, mais la mise en œuvre de cette politique est assurée par le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST).

Pour y parvenir, le CENAREST comprend un commissariat et cinq (5) Instituts de recherche comprenant différents départements et laboratoires :

- l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET) composé de deux (2) départements, dont l'un en écologie végétale et l'autre en écologie animale, de deux (2) laboratoires et de deux (2) stations de recherche ;
- l'Institut de Recherche Technologique (IRT) comprenant quatre départements (Biotechnologies appliquées, Mycologie, Biochimie et Technologies alimentaires, Ingénierie) et de six (6) laboratoires ;
- l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH) composé de six (6) départements (Philosophie, Géographie, Archéologie et Science Politique, Sociologie-Anthropologie-Psychologie, Sciences marines, Littérature-Sciences du langage et de la communication) et de dix (10) laboratoires ;
- l'Institut de la pharmacopée et de la Médecine traditionnelles (IPHAMETRA) qui a cinq (5) départements (Herbier national, Phytochimie-pharmacologie et Toxicologie, Médecine traditionnelle, Centre thérapeutique, Arboretum de Sibang) ;
- l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF) comprenant quatre (4) départements (Agronomie générale, Economie rurale, Sciences forestières et Zootechnique).

Le programme "Recherche Scientifique et Innovation" est en articulation avec le programme "Enseignement supérieur" compte tenu des activités de recherche menées par les universités et les grandes écoles.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée

D'une manière générale, la recherche en médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée concerne la recherche faite par les universités, le CENAREST à travers l'IPHAMETRA, les centres de recherche comme le Centre de Recherches Médicales de LAMBARENE (CERMEL) et le Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF).

S'agissant particulièrement de la médecine traditionnelle est une pratique qui permet de diagnostiquer, de prévenir, de soigner ou de délivrer d'une maladie..

La Pharmacopée, c'est l'ensemble des ingrédients qui composent les recettes traditionnelles, notamment les éléments animaux, végétaux et minéraux. On parle ici de pharmacopée traditionnelle par opposition à la pharmacopée classique qui est un recueil de médicaments écrit dans un livre.

ACTION N° 2 : Technologie et industrie

L'invention et l'innovation technologiques dans le but de valoriser les savoirs, les savoirs faire, les matériaux et les produits locaux ainsi que l'assainissement de l'environnement.

Cette action est mise en œuvre par l'Institut de Recherche technologique (IRT).

ACTION N° 3 : Sciences humaines et sociales

Cette action concerne la recherche menée dans les domaines de la littérature (lettres) et les autres disciplines qui étudient l'humain dans les manifestations de son esprit, à l'exemple de la philosophie, la psychologie, la sociologie, la géographie, l'histoire, l'archéologie, l'anthropologie, les sciences politiques, les sciences de l'éducation et les langues.

La recherche en sciences humaines et sociales est mise en œuvre par l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH).

ACTION N° 4 : Sciences fondamentales

Les sciences fondamentales étudient le vivant, à l'exemple de la biologie, de l'écologie, de la chimie et de la physique.

Elles sont effectuées par les instituts et centres de recherche dans le domaine des sciences expérimentales tels que l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF), l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET), l'Institut de Recherches Technologiques (IRT) et l'Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelles (IPHAMETRA).

ACTION N° 5 : Ecologie et biodiversité

Cette action a pour objectif d'établir la richesse biologique des écosystèmes gabonais, de déterminer les processus écologiques fondamentaux qui expliquent cette biodiversité et de proposer les outils, sur la base des connaissances scientifiques acquises, qui permettent à tous les acteurs de l'utiliser ou de la gérer/conservé de manière durable.

ACTION N° 6 : Agronomie et forêt

Cette action regroupe les activités agronomiques et forestières mises en œuvre par l'Institut de Recherche agronomique et forestière (IRAF).

ACTION N° 7 : Innovation

C'est une activité transversale à toutes les structures de recherche. Il s'agit de la mise en œuvre d'un produit (bien ou service), d'un procédé nouveau, d'une nouvelle méthode ou sensiblement d'une amélioration introduite avec succès sur le marché. L'innovation nécessite dans la plupart des cas l'exploitation des connaissances scientifiques et techniques.

L'innovation est mise en œuvre par tous les instituts et centres de recherche puis coordonnée par la Direction de l'Innovation.

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme "Recherche scientifique et innovation" sont principalement :

- la multiplication des domaines potentiels de recherche ;
- le poids prédominant des opérateurs privés dans les activités de recherche ;
- le rôle essentiel joué par les partenaires extérieurs (Union européenne, Japon, ACP...) dans le financement et l'orientation de l'activité publique de recherche
- l'apparition de l'enjeu d'innovation ;
- les accords-cadres signés par le Gabon dans le domaine climatique et qui se traduisent par la mise en œuvre de projets spécifiques de recherche ;
- le projet de création d'une cité verte dédiée à l'éducation et au développement de la recherche.

Les autorités politiques attendent du programme une dynamisation de la recherche scientifique et de l'innovation pour déboucher sur le développement de nouvelles activités économiques et la création de richesse et d'emplois.

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'augmentation du nombre d'études publiées par les chercheurs gabonais ces dernières années ;
- l'expertise croissante des chercheurs dans les centres et instituts ;
- le nombre important des projets de recherche conduits avec les partenaires et la qualité des résultats obtenus dans le cadre de ces projets ;
- la prise en charge de nouvelles thématiques de recherche tels que les maladies émergentes, les changements climatiques, le développement durable.

Cependant, un certain nombre de manques et difficultés restent à traiter notamment :

- l'absence d'une commande publique en matière de recherche ;
- la non-prise en compte des résultats des recherches par les décideurs politiques ;
- le cloisonnement des activités de recherche entre différents ministères ;
- la faible coopération entre recherche institutionnelle et recherche universitaire ;
- la dispersion des activités de recherche au sein de plusieurs ministères ;
- la vulgarisation insuffisante des recherches faites par les nationaux ;
- le faible encadrement des chercheurs.

ENJEUX

Faire de la recherche et de l'innovation des leviers pour développer l'économie du Pays et l'influence internationale du Gabon

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Avoir réussi à réorienter les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2017.

OBJECTIF N°2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Avoir réussi à réorienter les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2017.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N° 1 : avoir eu en 2016 près de 5 projets partenariat public ou privé par institut.
- Résultat annuel N° 2 : disposer de 5 coopérations ayant donné lieu à au moins 1 projet de recherche par institut en co-financement.
- Résultat **annuel N° 3** : être parvenu à ce que la part de financement des projets de recherche par le secteur non étatique représente 20% du financement total par institut du CENAREST.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N° 1 : Pas un seul institut n'a pu avoir un projet de recherche en partenariat.
- Résultat annuel N° 2 : Une coopération a abouti à un projet de recherche en co-financement.
- Résultat annuel N° 3 : La part de financement des projets de recherche par le secteur non étatique représente aujourd'hui moins de 20% du financement total par institut du CENAREST.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre partenariat/commande publique	Nombre	ND	5	5	0	-5	ND	ND
Nombre de projets de recherche issus des coopérations ayant obtenu un co-financement	nombre	ND	5	5	1	-4	ND	ND
Part du secteur non étatique dans le financement de la recherche au CENAREST	%	ND	20	20	ND	10	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : aucun institut n'a eu de projet de recherche en partenariat du fait de l'obsolescence des plateaux techniques. En effet, les partenaires exigent aux instituts un minimum d'équipement.
- **Résultat annuel 2** : ce résultat n'a été atteint qu'à 20%. Cependant les instituts de recherche du CENAREST ont chacun au moins un accord de coopération, mais qui aboutit rarement à un projet de recherche, pour des raisons évoquées dans le résultat 1. Seul, l'IRET a pu avoir un projet recherche COFORSET en co-financement avec des partenaires extérieurs, mais la contribution financière du Gabon est toujours attendue.
- **Résultat annuel 3** : pour atteindre la cible de financement du secteur non étatique, il faut une compétence humaine reconnue, un plateau technique efficace et une administration dynamique.

Les facteurs (1) et (3) sont le plus souvent respectés, mais la grande défaillance demeure l'absence d'équipement de base pour la recherche.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir 2 nouveaux Directeurs de recherche encadrant effectivement un département.
- **Résultat annuel N°2** : avoir 3 nouveaux maîtres de recherche encadrant effectivement les chercheurs
- **Résultat annuel N°3** : avoir 17 nouveaux chargés de recherche supplémentaires.
- **Résultat annuel N°4** : parvenir à 100 % de lauréats aux CTS du CAMES en 2016.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucun nouveau directeur de recherche n'encadre effectivement un département
- **Résultat annuel N°2** : 3 nouveaux maîtres de recherche encadrent effectivement les chercheurs
- **Résultat annuel N°3** : 5 nouveaux chargés de recherche supplémentaires
- **Résultat annuel N°4** : 100% de réussite aux différents CTS du CAMES en 2016.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de Directeurs de recherche encadrant un département effectivement	nombre	2	0	2	0	-2	1	8
Nombre de maîtres de recherche	nombre	3	3	3	3	0	8	10
Nombre d'équipes de recherche encadrés par un Chargé de recherche	nombre	40	17	17	5	-12	15	20
Taux de réussite des candidats au CTS du CAMES	%		100	100	100	0	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : les candidats n'ont pas pu boucler à temps leurs articles en raison des difficultés financières. Cette situation n'a pas permis aux prétendants de s'inscrire aux CTS du CAMES .
- **Résultat annuel 2** , les candidats présentés aux CTS sont ceux qui avaient depuis plusieurs années boudés leurs articles et dont l'inscription aux différents CTS du CAMES avait été différée.
- **Résultat annuel 3** : ce résultat n'a pas été atteint pour les raisons évoquées dans le résultat annuel 1 de l'objectif stratégique 1. Sur 17 candidats prévus, nous avons pu présenter 5 qui ont tous été reçus.
- **Résultat annuel 4** : Ce résultat a été largement atteint, malgré l'absence de moyens financiers qui devraient nous permettre de présenter tous les candidats.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a-b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
N°12.479.1 Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée	168 864 000	509 243 213	-340 379 213	168 864 000	509 243 213	-340 379 213
Titre 1. Charges financières de la dette		0	0		0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	3 864 000	2 117 500	1 746 500	3 864 000	2 117 500	1 746 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	7 125 713	7 874 287	15 000 000	7 125 713	7 874 287
Titre 4. Dépenses de transfert	150 000 000	500 000 000	-350 000 000	150 000 000	500 000 000	-350 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0		0	0
Titre 6. Autres dépenses		0	0		0	0
N°12.479.2 Technologie et industrie	6 500 000	3 087 809	3 412 191	6 500 000	3 087 809	3 412 191
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	6 500 000	3 087 809	3 412 191	6 500 000	3 087 809	3 412 191
Titre 4. Dépenses de transfert		0	0		0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0		0	0
Titre 6. Autres dépenses		0	0		0	0
N°12.479.3 Sciences humaines et sociales	10 000 000	4 750 475	5 249 525	10 000 000	4 750 475	5 249 525
Titre 1. Charges financières de la dette		0	0		0	0
Titre 2. Dépenses de personnel		0	0		0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 000 000	4 750 475	5 249 525	10 000 000	4 750 475	5 249 525
Titre 4. Dépenses de transfert		0	0		0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0		0	0
Titre 6. Autres dépenses		0	0		0	0
N°12.479.4 Sciences fondamentales	189 200 000	185 870 333	3 329 667	189 200 000	185 870 333	3 329 667
Titre 1. Charges financières de la dette			0			0
Titre 2. Dépenses de personnel	182 200 000	182 545 000	-345 000	182 200 000	182 545 000	-345 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 000 000	3 325 333	3 674 667	7 000 000	3 325 333	3 674 667
Titre 4. Dépenses de transfert		0	0		0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0		0	0
Titre 6. Autres dépenses		0	0		0	0
N°12.479.5 Ecologie et biodiversité	30 000 000	14 251 425	15 748 575	30 000 000	14 251 425	15 748 575
Titre 1. Charges financières de la dette		0	0		0	0
Titre 2. Dépenses de personnel		0	0		0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	30 000 000	14 251 425	15 748 575	30 000 000	14 251 425	15 748 575
Titre 4. Dépenses de transfert		0	0		0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0		0	0

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a-b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
Titre 6. Autres dépenses		0	0		0	0
N°12.479.6 Agronomie et forêt	10 000 000	4 750 475	5 249 525	10 000 000	4 750 475	5 249 525
Titre 1. Charges financières de la dette		0	0		0	0
Titre 2. Dépenses de personnel		0	0		0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 000 000	4 750 475	5 249 525	10 000 000	4 750 475	5 249 525
Titre 4. Dépenses de transfert		0	0		0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0		0	0
Titre 6. Autres dépenses		0	0		0	0
N°12.479.7 Innovation	56 852 000	37 617 571	19 234 429	56 852 000	37 617 571	19 234 429
Titre 1. Charges financières de la dette		0	0		0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	35 352 000	35 480 000	-128 000	35 352 000	35 480 000	-128 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	21 500 000	2 137 571	19 362 429	21 500 000	2 137 571	19 362 429
Titre 4. Dépenses de transfert		0	0		0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0		0	0
Titre 6. Autres dépenses		0	0		0	0
Total pour le programme	471 416 000	759 571 301	-288 155 301	471 416 000	759 571 301	-288 155 301
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	221 416 000	220 142 500	1 273 500	221 416 000	220 142 500	1 273 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	39 428 801	60 571 199	100 000 000	39 428 801	60 571 199
Titre 4. Dépenses de transfert	150 000 000	500 000 000	-350 000 000	150 000 000	500 000 000	-350 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Le programme "Recherche Scientifique et Innovation" a exécuté un montant de crédits de **759 571 301 FCFA** contre une prévision de **471 416 000 FCFA** dans la loi de finances. Un dépassement de **288 155 301 FCFA**, est observé. Le détail de l'exécution par titre se présente ainsi qu'il suit :

- le taux d'exécution du titre 2 est de **99,4%**, car sur le montant de **221 416 000 FCFA** alloué, **220 142 500 FCFA** ont été consommés, soit un écart de **1 273 500 FCFA**;
- le taux d'exécution du titre 3 est de **39,4%**. Ce faible taux d'exécution s'explique par la non levée de la réserve obligatoire et par la mise en place d'autres mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement du fait de la contraction des ressources de l'Etat.
- le taux d'exécution du titre 4 est de **333,3%**. Ce taux se justifie par la rallonge budgétaire reçue par le Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF).

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité des crédits n'a été effectuée en cours d'exercice dans le programme "Recherche Scientifique et Innovation".

Virements

Aucun virement de crédit n'a été effectué, ni reçu en cours d'exercice dans le programme "Recherche Scientifique et Innovation".

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme transfert	destinataire du	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Recherche Scientifique	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles		Titre 2	-1 273 500	-1 273 500
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Recherche Scientifique		Titre 4	365 000 000	365 000 000
Total des Transferts				363 726 500	363 726 500
dont Titre 2				-1 273 500	-1 273 500
dont Titre 3				0	0
dont Titre 4				365 000 000	365 000 000
dont Titre 5				0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Le transfert du titre 2 issu du programme "Recherche Scientifique et Innovation" avait pour but la couverture de la solde permanente 2016.

Le transfert du titre 4 reçu est une rallonge budgétaire de **365 000 000 FCFA** octroyée au CIRMF.

Annulations

Les crédits disponibles dans le programme "Recherche Scientifique et Innovation" sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report de crédits n'a été effectué par le programme "Recherche Scientifique et Innovation".

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées sorties)	
Agents hors catégorie		0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A		325	325	0	0	0	325
Permanents		325	325	0	0	0	325
Non permanents				0	0	0	0
Agents de catégorie B		139	139	0	1	1	140
Permanents		139	139	0	1	1	140
Non permanents				0	0	0	0
Agents de catégorie C		1	1	0	0	0	1
Permanents		1	1	0	0	0	1
Non permanents		0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		465	465	0	1	1	466
Main d'œuvre non permanente		112	112	0	0	0	112
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme		577	577	0	1	1	578

Explication des évolutions :

Un seul agent de catégorie C a été recruté en cours d'exercice , c'est ce qui explique l'évolution des effectifs de l'administration.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)		51	51	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)		0	0	
Total pour l'opérateur COMMISSARIAT GENERAL CENAREST		51	51	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)		112	112	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)		0	0	
Total pour l'opérateur IPHAMETRA		112	112	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)		139	139	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)		0	0	
Total pour l'opérateur IRAF		139	139	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)		97	97	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)		0	0	
Total pour l'opérateur IRET		97	97	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)		178	178	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)		0	0	
Total pour l'opérateur IRSH		178	178	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)		30	30	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)		0	0	0
Total pour l'opérateur IRT		30	30	0
Total pour le programme		607	607	0

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de l'opérateur CENAREST n'ont pas évolué en cours d'année.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	35 352 000	35 352 000	35 480 000	35 480 000	128 000	128 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	186 064 000	186 064 000	184 662 500	184 662 500	1 401 500	1 401 500
Total des crédits de titre 2	221 416 000	221 416 000	220 142 500	220 142 500	1 273 500	1 273 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Dans cette rubrique, le titre 2 est constitué uniquement de la main d'œuvre non permanente et de la main d'œuvre villageoise employées par la DGRSI et le CENAREST.

Au titre de la main d'œuvre villageoise, un montant de **139 000 000 FCFA** a été mis à la disposition du CENAREST. Pour ce qui est de la main d'œuvre non permanente, un montant de **81 142 500 FCFA** a été mis à la disposition à la trésorerie centrale dont **35 480 000 FCFA** pour la DGRSI et **45 662 500 FCFA** pour le CENAREST.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Action 1 : Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée	15 000 000	15 000 000	7 125 713	7 125 713	7 874 287	7 874 287
Fonctionnement du cabinet et des laboratoires	14 250 000	14 250 000	7 125 713	7 125 713	7 124 287	7 124 287
Reserve obligatoire	750 000	750 000			750 000	750 000
Action 2 : Technologie et industrie	6 500 000	6 500 000	3 087 809	3 087 809	3 412 191	3 412 191
Fonctionnement du cabinet et des laboratoires	6 175 000	6 175 000	3 087 809	3 087 809	3 087 191	3 087 191
Reserve obligatoire	325 000	325 000			325 000	325 000
Action 3 : Sciences humaines et sociales	10 000 000	10 000 000	4 750 475	4 750 475	5 249 525	5 249 525
Fonctionnement du cabinet et des laboratoires	9 500 000	9 500 000	4 750 475	4 750 475	4 749 525	4 749 525
Reserve obligatoire	500 000	500 000			500 000	500 000
Action 4 : Sciences fondamentales	7 000 000	7 000 000	3 325 333	3 325 333	3 674 667	3 674 667
Administration générale du CENAREST	6 650 000	6 650 000	3 325 333	3 325 333	3 324 667	3 324 667
Reserve obligatoire	350 000	350 000			350 000	350 000
Action 5 : Ecologie et biodiversité	30 000 000	30 000 000	14 251 425	14 251 425	15 748 575	15 748 575
Fonctionnement du cabinet et des laboratoires	28 500 000	28 500 000	14 251 425	14 251 425	14 248 575	14 248 575
Reserve obligatoire	1 500 000	1 500 000			1 500 000	1 500 000
Action 6 : Agronomie et forêt	10 000 000	10 000 000	4 750 475	4 750 475	5 249 525	5 249 525
Fonctionnement du cabinet et des laboratoires	9 500 000	9 500 000	4 750 475	4 750 475	4 749 525	4 749 525

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST)

Présentation de l'opérateur

Statuts du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) :

Le CENAREST est un établissement public dédié à la recherche scientifique et technologique composé d'un commissariat général et de 5 instituts qui sont des structures techniques. Le Commissaire Général représente l'institution sur le plan administratif, il est secondé par un coordonnateur scientifique et technique pour les activités scientifiques et techniques. Les instituts ont des missions statutaires et spécifiques que l'on retrouve dans leur intitulé.

Missions du CENAREST :

Missions de service public :

Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) a pour missions :

- Elaborer les projets de planification de recherche scientifique à soumettre au Conseil National de la Recherche Scientifique ;
- Exécuter les programmes de recherche ;
- Exercer le contrôle permanent de l'exécution des programmes élaborés par les organismes de recherche non nationaux qui utilisent les matériaux scientifiques gabonais ;
- Assurer la coordination des activités de recherche scientifique et technique ;
- Assurer le transfert et l'adaptation des technologies en vue de leur application au développement social et économique au Gabon ;
- Promouvoir les structures nationales de recherche ;
- Favoriser la formation et la promotion des chercheurs nationaux ;
- Faciliter les échanges entre chercheurs dans le cadre d'une coopération scientifique et technique à l'échelon tant national qu'international ;
- Etablir un réseau d'informations scientifiques et techniques.

Travail avec l'opérateur

Il n'y a pas eu de signature de CAP cette année entre le CENAREST et la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	139 000 000	139 000 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	78 303 750	37 291 230
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	217 303 750	176 291 230

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur le montant de **78 303 750 FCFA** alloué au CENAREST en biens et services, la moitié soit **37 291 230 FCFA** a été mise à disposition à l'agence comptable. Cependant, aucun dossier de dépense n'a été payé faute de trésorerie.

Le montant de **139 000 000 FCFA** représente la part affectée au paiement de la main d'œuvre villageoise, la main d'œuvre non permanente étant gérée au niveau central.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Aucun engagement de performance n'a été pris par le CENAREST.

PROGRAMME VIE DE L'ETUDIANT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Vie de l'Etudiant" se décline en deux (2) actions : « vie associative, culturelle et sportive » et « prise en charge de l'étudiant ». Il a pour objectif de fournir aux étudiants des conditions de vie et d'études propices à la réussite universitaire.

La politique publique des œuvres universitaires est mise en œuvre par les structures publiques ci-après :

- la Direction Générale des Œuvres Universitaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) ;
- l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG).

Par ailleurs, le programme travaille en étroite collaboration avec l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires (OGSSU) et la Fédération Gabonaise des Sports Universitaires (FEGASU) qui sont des partenaires relevant du Ministère de la jeunesse et des sports.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Vie associative, culturelle et sportive

Le programme conçoit et élabore la politique publique en matière de vie associative, culturelle et sportive et s'assure de sa mise en œuvre, notamment par les opérateurs de politique publique dans le champ du programme.

ACTION N° 2 : Prise en charge de l'étudiant

L'action permet de mettre en œuvre la politique publique en matière de prise en charge des étudiants. Elle est mise en œuvre par les opérateurs de politique publique dans le champ du programme.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Parmi les éléments de contexte qui impactent le programme, il faut noter :

- la croissance forte du nombre d'étudiants dans la période récente ;
- la dégradation ces dernières années du climat interne dans les universités autour des questions de l'attribution des bourses et des conditions d'étude et de vie des étudiants ;
- le rôle joué par les journaux et la télévision dans la médiatisation de plus en plus forte de ces difficultés ;
- la création en 2011 de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon ;
- le sponsoring des manifestations sportives dans les établissements universitaires par les grandes entreprises internationales installées au Gabon.

Les attentes des étudiants vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes (sous réserve des résultats de l'enquête sur l'étude de satisfaction réalisée auprès des étudiants de Libreville et de Franceville en 2016) :

- bénéficier d'un soutien financier grâce aux bourses universitaires ;
- bénéficier d'une solution d'hébergement dans les campus ;
- pouvoir pratiquer des activités culturelles et sportives diversifiées ;
- être pris en charge sur le plan médical en cas d'accident ou de maladie ;
- pouvoir étudier et vivre en sécurité dans l'établissement, sans crainte d'être agressé ou cambriolé.

Pour leur part, les autorités politiques attendent de l'action du programme, une amélioration forte et globale des conditions de vie des étudiants. Ces conditions de vie étant clairement perçues comme un facteur majeur de réussite universitaire.

ENJEU

L'enjeu pour le programme "Vie de l'Etudiant" est de fournir aux étudiants, par le biais d'une coopération étroite avec les autres administrations et les partenaires, des conditions de vie en établissement qui soient propices à leur réussite universitaire.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1 : Etre parvenu d'ici à la fin 2017 à mettre en place une stratégie des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants.

Objectif n°2 : Avoir réussi, d'ici à 2018, à susciter l'adhésion des étudiants aux activités socio culturelles et sportives.

Objectif n°3 : D'ici à la fin 2017, avoir signé 10 nouveaux Partenariats Public Privé (avec des Entreprises, des organisations internationales, des associations...) pour améliorer les conditions de vie de l'étudiant.

Objectif n°4 : D'ici 2017, avoir étendu, diversifié et amélioré l'offre de restauration dans les universités et les grandes écoles.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Etre parvenu d'ici à la fin 2017 à mettre en place une stratégie des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir élaboré 3 dossiers de synthèse thématique
- **Résultat annuel N°2** : 100% du dispositif permanent d'écoute et de suivi de la satisfaction des étudiants aura été mis en place.
- **Résultat annuel N°3** : 100% de la politique nationale des œuvres universitaires aura été élaborée.
- **Résultat annuel N°4** : 100% des textes auront été élaborés
- **Résultat annuel N°5** : 100% des textes auront été actualisés

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 1 dossier de synthèse thématique élaboré
- **Résultat annuel N°2** : 80% du dispositif permanent d'écoute et de suivi de la satisfaction des étudiants est mis en place
- **Résultat annuel N°3** : 0% de la politique nationale des œuvres universitaires sont élaborés
- **Résultat annuel N°4** : 40% des textes sont élaborés
- **Résultat annuel N°5** : 80% textes sont actualisés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP 2017	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de dossiers de synthèse documentaire élaborés.	Dossier	ND	0	3	1	-2	3	6
Taux d'avancement de la mise en place d'un dispositif permanent d'écoute et de suivi de la satisfaction des étudiants	%	ND	0%	100	80	-20	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration de la politique nationale.	%	ND	5	100	0	-100	100	100
Taux d'élaboration des textes	%	ND	25	75	40	-35	100	100
Taux d'actualisation des textes	%	ND	25	75	80	+5	100	100

Source : DGOU ,CNOU et ANBG

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : un seul dossier de synthèse sur les activités socio culturelles et sportives a été élaboré et validé. Le dossier de synthèse sur l'hébergement a été élaboré mais non validé (Règlement intérieur sur la vie en cité universitaire). Le dossier de synthèse sur la restauration est en cours d'élaboration.
- **Résultat 2** : l'enquête a été réalisée et le dépouillement est en cours. Ce qui représente 80% du dispositif permanent d'écoute et de suivi de la satisfaction des étudiants .
- **Résultat 3** : l'élaboration de la politique nationale des œuvres universitaires n' a pas été entamée car les conclusions de l'enquête citée au résultat 2 ne sont pas connues et l'adoption du livre blanc n'est effective.

Résultat 4 : les 40% correspondent aux différentes chartes (26) signées avec les mutuelles des étudiants des universités, des instituts et grandes écoles.

Résultat 5 : les 80 % correspondent à l'actualisation des textes sur l'hébergement et la médecine. Mais ces derniers n'ont pas encore été adoptés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Avoir, d'ici à la fin 2018, à susciter l'adhésion des étudiants aux activités socio culturelles et sportives.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- **Résultat annuel N°1** : avoir en moyenne la participation de 25% des étudiants à la vie associative de leurs établissements.
- **Résultat annuel N°2** : avoir en moyenne 80% des étudiants participants satisfaits des activités socio culturelles et sportives.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : le taux moyen de participation des étudiants à la vie associative est indéterminé
- **Résultat annuel N°2** : le taux moyen de satisfaction est indéterminé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux moyen de participation des étudiants à la vie associative (football, basketball, théâtre, etc).	%	25	25	25	ND	ND	2%	25
Taux de satisfaction des étudiants participants sur les activités.	%	-	80	80	ND	ND	80	80

Source : CNOU

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au regard des activités menées en 2016 (2 compétitions), on peut considérer que les résultats 1 et 2 ont été atteints.

- **Résultat 1** : le taux moyen de participation des étudiants à la vie associative n'a pas été déterminé faute d'instruments de mesure. Toutefois, dans le cadre de la restitution des résultats de l'enquête, ce taux pourra être connu.
- **Résultat 2** : pour les raisons évoquées au résultat 1, le taux de satisfaction des étudiants ayant participé aux deux compétitions organisées en 2016 ne peut être connu. Néanmoins, les outils d'évaluation de la satisfaction des étudiants de sont en cours de mise en place.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 D'ici à la fin 2017, avoir signé 10 nouveaux Partenariats Public Privé (avec des entreprises, des organisations internationales, des associations...) pour améliorer les conditions de vie de l'étudiant.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- avoir signé 4 nouveaux partenariats.

Résultat annuel atteint

- Un (1) nouveau partenariat a été signé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de PPP signés	PPP	8	3	4	1	-3	ND	ND

Source : CNOU

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

Un partenariat sur quatre (4) a été signé entre le CNOU et le groupe saoudien BATTERJEE et porte sur l'amélioration des structures médicales des universités et des grandes écoles.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cet objectif a été suspendu afin de mesurer l'impact des partenariats déjà signés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : D'ici 2017, avoir étendu, diversifié et amélioré l'offre de restauration dans les universités et les grandes écoles.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir servi 15000 repas par jour sur l'ensemble des restaurants universitaires.
- **Résultat annuel N°2** : 80% des étudiants inscrits fréquentent les restaurants universitaires.
- **Résultat annuel N°3** : 50% des étudiants fréquentant les restaurants sont satisfaits des menus.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 6 244 repas journaliers ont été servis
- **Résultat annuel N°2** : le taux de fréquentation des restaurants universitaires est indéterminé ;
- **Résultat annuel N°3** : le taux de satisfaction des étudiants fréquentant les restaurants est indéterminé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de repas servis/jour	Nombre/j	ND	ND	15 000	6 244	-8 756	20 000	20 000
Taux moyen de fréquentation des restaurants universitaires	%	ND	ND	80	ND	ND	80	80
Taux de satisfaction des étudiants par rapport aux repas servis	%	ND	ND	50	ND	ND	60	60

Source : CNOU

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat 1** : de janvier à juin 2016, il a été servi 954 454 repas dans les universités et grandes écoles, repartis ainsi qu'il suit :
 - 513 677 repas dans les 3 universités, soit 2 822 par jour ;
 - 440 777 repas dans les grandes écoles, soit 2 422 par jour ;

La non atteinte des 15 000 repas trouve son origine dans les perturbations récurrentes des activités académiques d'une part, et dans les tensions de trésorerie qui entraîne l'accumulation d'arriérés de paiement à l'égard des fournisseurs d'autre part.

- **Résultat 2** : les données en termes de taux de fréquentation des restaurants universitaires ne sont pas encore disponibles, car les résultats de l'enquête effectuée sont en cours de traitement.
- **Résultat 3** : les données en termes de taux de satisfaction des étudiants fréquentant les restaurants universitaires ne sont pas encore disponibles pour la même raison évoquée au résultat 2.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Au torisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a-b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
N°1 : Action Vie associative	105 000 000	199 500 000	-94 500 000	105 000 000	199 500 000	-94 500 000
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	105 000 000	199 500 000	-94 500 000	105 000 000	199 500 000	-94 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°2 : Action Prise en charge de l'étudiant	74 673 388 970	67 149 846 983	7 523 541 987	74 673 388 970	67 149 846 983	7 523 541 987
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 250 972 000	1 139 069 305	111 902 695	1 250 972 000	1 139 069 305	111 902 695
Titre 3. Dépenses de biens et services	8 895 000 000	5 873 704 763	3 021 295 237	8 895 000 000	5 873 704 763	3 021 295 237
Titre 4. Dépenses de transfert	64 527 416 970	60 137 072 915	4 390 344 055	64 527 416 970	60 137 072 915	4 390 344 055
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	74 778 388 970	67 349 346 983	7 429 041 987	74 778 388 970	67 349 346 983	7 429 041 987
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 250 972 000	1 139 069 305	111 902 695	1 250 972 000	1 139 069 305	111 902 695
Titre 3. Dépenses de biens et services	9 000 000 000	6 073 204 763	2 926 795 237	9 000 000 000	6 073 204 763	2 926 795 237
Titre 4. Dépenses de transfert	64 527 416 970	60 137 072 915	4 390 344 055	64 527 416 970	60 137 072 915	4 390 344 055
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur un montant global de **74 778 388 970 FCFA** inscrit en loi de finances, le programme "Vie de l'Etudiant" a ordonnancé **67 349 346 983 FCFA**, soit un taux d'exécution de **90,1%**. Toutefois, le taux d'exécution des crédits nets de la réserve obligatoire (**6 902 74 1697 FCFA** °), est de **99,2%**.

- Le taux d'exécution des crédits du titre 2 s'élève à **91,1%**. En effet, sur un montant total de **1 250 972 000 FCFA** inscrits, **1 139 069 305 FCFA** a été ordonnancé. L'écart de **111 902 695 FCFA** représente le montant de la solde permanente gérée de manière centralisée par le Ministère en charge du Budget.
- Le taux d'exécution des crédits du titre 3 s'établit à **67,5 %**. En effet, un montant de **6 073 204 763 FCFA** a été ordonnancé sur une prévision de **9 000 000 000 FCFA**. L'écart de **2 926 795 237 FCFA** s'explique par la non levée de la réserve obligatoire (**450 000 000 FCFA**) et par les autres mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement en raison de la contraction des ressources de l'Etat.
- En titre 4, le taux d'exécution budgétaire est de **93,2%** du fait de **60 137 072 915 FCFA** exécutés sur un montant global de **64 527 416 970 FCFA**. L'écart de **4 390 344 055 FCFA** représente la réserve obligatoire non levée

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action 1 : œuvres universitaires	0	0	+ 99 750 000	0	0	0	0
Action 2 : prise en charge de l'étudiant	0	0	- 99 750 000	0	0	0	0
Total des mouvements	0	0	0	0	0	0	0

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

L'opération de fongibilité a permis à la Direction Générale des œuvres universitaires de financer les activités liées à l'enquête sur la vie de l'étudiant

Virements

Aucun virement de crédits n'a été ni effectué, ni reçu par le programme " Vie de l'étudiant" en 2016.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
vie de l'étudiant	Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-85 459 453	-85 459 453
vie de l'étudiant	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	- 38 620 242	- 38 620 242
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	vie de l'étudiant	Titre 2	12 177 000	12 177 000
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	vie de l'étudiant	Titre 4	2 229 382 693	2 229 382 693
Total des Transferts			2 117 479 998	2 117 479 998
dont Titre 2			-111 902 695	-111 902 695
dont Titre 3			0	0
dont Titre 4			2 229 382 693	2 229 382 693
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Les transferts des crédits du titre 2 (124 079 695 FCFA) issus du programme "Vie de l'Etudiant" avaient pour but la couverture de la solde permanente 2016.

Le transfert des crédits du titre 2 reçu par le programme "Vie de l'étudiant" a permis de payer l'intégralité des salaires de la main d'œuvre non permanente.

Le transfert reçu en titre 4 par le programme "Vie de l'Etudiant" était destiné à la prise en charge de l'alimentation des étudiants.

Annulations

Les crédits disponibles dans le programme " Vie de l'étudiant" sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report de crédit n'a été effectué dans le programme " Vie de l'étudiant".

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	34	34	6	0	2	2	8
Permanents	34	34	6	0	2	2	8
Non permanents			0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	5	5	1	0	0	0	1
Permanents	5	5	1	0	0	0	0
Non permanents			0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	1	1	0	0	0	0	0
Permanents	1	1	0	0	0	0	0
Non permanents			0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	40	40	7	0	2	2	9
Main d'œuvre non permanente	9	9	0	0	0	0	0
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	49	49	7	0	2	2	9

Explication des évolutions :

La Direction Générale des Œuvres Universitaires (DGOU) est une administration récente née de la scission de l'ancienne Direction Générale des Œuvres Scolaires et Universitaires dont la majorité des agents étaient du Ministère de l'Education Nationale. A fin 2016, la DGOU compte neuf (9) agents, soit deux agents de catégorie A de plus.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateurs :

Emplois rémunérés	Effectifs 31.12.2014	au	Effectifs 31.12.2015	au	Effectifs 31.12.2016	au	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	696		696		730		34
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0		0		0		0
Total pour l'opérateur CNOU	696		696		730		34
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	54		54		54		0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0		0		0		0
Total pour l'opérateur ANBG	54		54		54		0
Total pour le programme	750		750		784		34

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'effectif de l'opérateur CNOU a évolué à la hausse en 2016, du fait de la réintégration des agents du CNOU mis à la disposition de SODEXO.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	1 250 972 000	1 250 972 000	1 128 883 305	1 128 883 305	111 902 695	111 902 695
Total des crédits de titre 2	1 250 972 000	1 250 972 000	1 139 069 305	1 139 069 305	111 902 695	111 902 695

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Dans cette rubrique, le montant du titre 2 consommé concerne uniquement la main d'œuvre non permanente des deux opérateurs ANBG et CNOU rattachés au programme "Vie de l'Etudiant".

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 Consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
AC TION 1: Vie associative , culturelle et sportive	105 000 000	105 000 000	199 500 000	199 500 000	-94 500 000	-94 500 000
Dépenses de fonctionnement	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	0	0
Operation individualisée ; enquête de satisfaction	17 662 350	17 662 350	17 662 350	17 662 350	0	0
Elaboration des TDR de l'enquête de satisfaction	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	0	0
Elaboration des TDR et de l'état des lieux des infrastructures et des équipements	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	0
Elaboration du rapport de l'étude de satisfaction	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
Note conceptuelle et TDR de la formation	2 587 650	2 587 650	2 587 650	2 587 650	0	0
Elaboration du cahier de charges du site web	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0
Formation des agents sur les techniques d'enquêtes	15 300 000	15 300 000	15 300 000	15 300 000	0	0
Organisation du comité de suivi-évaluation avec les opérateurs CNOU et ANBG	0	0	15 500 000	15 500 000	-15 500 000	-15 500 000
Formation des agents DGOU/CNOU/ANBG aux projets transverses et formation des agents aux techniques d'enquête 2 ^{ème} partie	0	0	25 000 000	25 000 000	-25 000 000	-25 000 000
Pilotage et suivi de la mise en œuvre des projets de réhabilitations des infrastructures universitaires	0	0	15 000 000	15 000 000	-15 000 000	-15 000 000
Mise en place d'outils d'évaluation de la qualité des activités et d'un outil de recueil/ traitement	0	0	12 250 000	12 250 000	-12 250 000	-12 250 000
Réalisation périodique des missions de contrôle et d'inspection auprès des opérateurs de programme	0	0	10 000 000	10 000 000	-10 000 000	-10 000 000
Diagnostic des partenariats en cours et des résultats produits par ces partenariats	0	0	10 000 000	10 000 000	-10 000 000	-10 000 000
Autres dépenses de fonctionnement (mission régaliennne)	0	0	12 000 000	12 000 000	-12 000 000	-12 000 000
réserve obligatoire	5 250 000	5 250 000			5 250 000	5 250 000

AC TION 2 : Prise en charge de l'étudiant	8 895 000 000	8 895 000 000	5 873 704 763	5 873 704 763	3 021 295 237	3 021 295 237
Dotation allouée au fonctionnement de l'administration générale du CNOU	315 000 000	315 000 000	231 487 606	231 487 606	83 512 394	83 512 394
Dotation allouée au COU-UOB	260 000 000	260 000 000	95 544 121	95 544 121	164 455 879	164 455 879
Dotation allouée au COU-USS	180 000 000	180 000 000	67 983 317	67 983 317	112 016 683	112 016 683
Dotation allouée au COU-USTM	245 000 000	245 000 000	8 929 368	8 929 368	236 070 632	236 070 632
Dotation allouée à la réalisation de la politique publique	7 445 250 000	7 445 250 000	5 469 760 351	5 469 760 351	1 975 489 649	1 975 489 649
réserve obligatoire	449 750 000	449 750 000	0	0	449 750 000	449 750 000
Total des crédits de titre 3	9 000 000 000	9 000 000 000	6 073 204 763	6 073 204 763	2 926 795 237	2 926 795 237

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Action 1-"Vie associative , culturelle et sportive : 199 500 000 FCFA

Les crédits ordonnancés dans cette action et payés à hauteur de **99 750 000 FCFA** ont servi à la réalisation des activités permanentes et des opérations individualisées.

Au titre des activités permanentes , **40 000 000 FCFA** :

- coordination de la gestion des œuvres universitaires : **20 000 000 FCFA** ;
- pilotage et la mise en œuvre de chaque objectif : **20 000 000 FCFA**

Au titre des opérations individualisées , **59 750 000 FCFA** :

- élaboration des TDR de l'enquête de satisfaction : **2 200 000 FCFA** ;
- conception d'une note et du TDR de la formation : **2 587 650 CFA** ;
- formation des agents sur les techniques d'enquête première phase : **15 300 000 FCFA** ;
- enquête de satisfaction : **17 662 350 FCFA** ;
- élaboration du rapport de l'étude de satisfaction : **2 000 000 FCFA** ;
- élaboration des TDR et de l'état des lieux des infrastructures et des équipements : **15 000 000 FCFA** ;
- élaboration du cahier de charges du site web : **5 000 000 FCFA**.

Le reste des mises à disposition qui n'ont pas encore fait l'objet d'approvisionnement, soit **99 750 000 FCFA**, servira à la réalisation des activités ci-après :

▪ **Opérations individualisées :**

- formation des agents DGOU/CNOU/ANBG aux projets transverses et formation des agents aux techniques d'enquête 2^{ème} partie : **25 000 000 FCFA**
- conception et mise en place d'outils d'évaluation de la qualité des activités et d'un outil de recueil/traitement : **15 000 000 FCFA**

▪ **Activités permanentes :**

- pilotage et suivi de la mise en œuvre des projets de réhabilitations des infrastructures universitaires : **5 000 000 FCFA**
- réalisation périodique des missions de contrôle et d'inspection auprès des opérateurs de programme : **10 000 000 F CFA**
- diagnostic des partenariats en cours et des résultats produits par ces partenariats : **5 000 000 FCFA**
- coordination de la gestion des œuvres universitaires : **19 750 000 FCFA** ;
- pilotage et mise en œuvre de chaque objectif : **10 000 000 FCFA**
- organisation du comité de suivi- évaluation avec les opérateurs CNOU et ANBG : **10 000 000 FCFA**.

N.B : Les explications de l'exécution de l'opérateur CNOU sont dans la partie CAP.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
AC TION 2 : Prise en charge de l'étudiant	64 527 416 970	64 527 416 970	60 137 072 915	60 137 072 915	4 390 344 055	4 390 344 055
Dotation ANBG	58 074 675 273	58 074 675 273	57 907 690 222	57 907 690 222	166 985 051	166 985 051
Dotation CNOU	0	0	2 229 382 693	2 229 382 693	-2 229 382 693	-2 229 382 693
Réserve obligatoire	6 452 741 697	6 452 741 697	0	0	6 452 741 697	6 452 741 697
Total des crédits de titre 4	64 527 416 970	64 527 416 970	60 137 072 915	60 137 072 915	4 390 344 055	4 390 344 055

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le détail de l'exécution des crédits de ce titre sont dans la partie «bilan CAP» avec les opérateurs ANBG et CNOU.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : AGENCE NATIONALE DES BOURSES DU GABON (ANBG)

Présentation de l'opérateur :

Missions de service public :

L'Agence Nationale des Bourses du Gabon assure l'accompagnement financier des élèves du secondaire et des écoles spécialisées. Elle oriente les étudiants et attribue des allocations d'études à ces derniers.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Directeur Général de l'ANBG a été signé le 15 avril 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	64 527 416 970	57 907 690 222
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	64 527 416 970	57 907 690 222

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'ANBG a bénéficié d'une mise à disposition de crédits de **57 907 690 222 FCFA**, qui a fait l'objet d'un approvisionnement à hauteur de **52 636 804 076 FCFA**, soit **90%** des crédits mis à disposition.

Ce montant a été réparti comme suit :

- ✓ **668 007 004 FCFA** pour assurer le fonctionnement de l'ANBG ;
- ✓ **51 968 797 072 FCFA** pour le paiement des bourses et accessoires de bourses des étudiants.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1/P1.1 : faire parvenir d'ici la fin mars 2016 les données statistiques et la documentation pour alimenter le dossier de sur la bourse.				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 : Etre parvenu d'ici à la fin 2017 à mettre en place une stratégie des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de documents statistiques produits et mis à disposition	0	3	3	0

Source : ANBG

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif

Les données statistiques des étudiants boursiers pris en charge par l'Etat Gabonais pour l'année académique 2015-2016 par zone géographique, niveau, pays, discipline, genre et coût ont été produites et transmises à la DGOU.

- La situation des dépenses de l'année académique 2014-2015 ;
- Le rapport financier et comptable 2015

Objectif 2/P1.2 : faire parvenir d'ici la fin octobre 2016 les textes juridiques actualisés ou non de la création de l'ANBG à ce jour.				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 N°1				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de textes mis à disposition	0	3	3	3

Source : ANBG

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif

- le décret N°0668/PR du 16 mai 2009 portant création et organisation de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon ;
- le décret N°0404/PR/MENESTFPRSCJS du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'attribution, de transfert, de suspension de bourses, d'orientation, de réorientation ainsi que les modalités de prises en charge par l'Etat des Elèves et Etudiants boursiers du Gabon et à l'étranger ;
- le décret N°0178/PR/MJGSDHRIC du 10 mai 2012 approuvant les statuts de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution à la politique nationale des bourses	57 406 668 269	51 968 797 072	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	57 406 668 269	51 968 797 072	0	0

OPERATEUR : CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CNOU)

Présentation de l'opérateur :

Rappel du statut et des missions du CNOU

Statut du CNOU:

Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) est un établissement public à caractère administratif à compétence nationale créé par l'ordonnance n°34/71/PR du 19 avril 1971. Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions du CNOU :

Le CNOU a pour principale mission l'amélioration de la qualité de la vie éducative par la mise à niveau des services offerts aux étudiants du Gabon.

Aux termes de l'ordonnance n°005/PR/2003 du 14 février 2003, portant restructuration du Centre National des Œuvres Universitaires et de la loi n°017/2004 du 06 janvier 2005 portant ratification de l'ordonnance n°005/PR/2003 du 14 février 2003, portant restructuration du Centre National des Œuvres Universitaires, le centre National des Œuvres Universitaires est chargé d'organiser :

- l'hébergement des étudiants ;
- la restauration des étudiants ;
- la protection médicale et sociale des étudiants ;
- l'information des étudiants ;
- les activités socioculturelles et sportives.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre le RPROG et le Directeur Général du CNOU a été signé le 11 mai 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	8 895 000 000	8 103 087 456
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	8 895 000 000	8 103 087 456

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le CNOU a bénéficié d'une mise à disposition de crédits d'un montant de **5 873 704 763 FCFA** sur une dotation en titre 3 de **8 895 000 000 FCFA**. Cet opérateur a reçu, en cours d'année, une enveloppe supplémentaire en titre 4 de **2 229 382 693 FCFA**. Ce qui porte le montant total mis à disposition à **8 103 087 456 FCFA**.

Le montant consommé en fonctionnement (**403 944 412 FCFA**) est réparti comme suit :

- fonctionnement de l'administration générale du CNOU : **231 487 606 FCFA**
- fonctionnement COU-UOB : **95 544 121 FCFA**
- fonctionnement COU-USS : **67 983 317 FCFA**
- fonctionnement COU-USTM : **8 929 368 FCFA**

Le montant consommé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des œuvres universitaires est de **7 699 143 044 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 2/ P2.1 : Participer à la mise en place de la stratégie des œuvres universitaires
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 : Etre parvenu d'ici à la fin 2017 à mettre en place une stratégie des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de compétitions sportives organisées	ND	3	2	-1
Indicateur 2 : Nombre d'activités socio culturelles (théâtre, jeux de société...) organisées	ND	2	0	-2

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif

Les perturbations du calendrier universitaire expliquent, pour l'essentiel, le non-respect des engagements pris, surtout en ce qui concerne l'élaboration de la stratégie des œuvres universitaires et l'organisation des compétitions sportives.

Objectif 3/ P3.1 : Signer de nouveaux partenariats
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 : avoir signé 10 nouveaux Partenariats Public Privé (avec des entreprises, des organisations internationales, des associations...) pour améliorer les conditions de vie de l'étudiant.

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de partenariats signés	3	5	1	4
Indicateur 2 : Nombre de séances de travail avec la DGOU	0	4	0	-4
Indicateur 3 : Taux d'élaboration des modèles de conventions et clauses types avec la DGOU	0%	100%	0%	0%
Indicateur 4 : Nombre de conventions transmises au plus tard fin mai 2016	3	3	5	2
Indicateur 5 : Nombre de carte de partenariat élaborées (nom du partenaire, date de la signature, durée de la convention, domaine de la convention) signée ou non	0	4	1	-3

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif

Les partenariats ont été orientés essentiellement vers l'amélioration des structures médicales des universités et des grandes écoles. C'est le cas du protocole d'accord signé entre CNOU et le Groupe Saoudien BATTERJEE le 5 mai 2016.

S'agissant des conventions cinq (5) ont été transmises sur une prévision de trois (3).

Enfin une carte partenaire a été élaborée sur une prévision de quatre (4).

Objectif 3/ P4.1 : Avoir étendu, diversifié et amélioré l'offre de restauration dans les universités et les grandes écoles				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 : Avoir étendu, diversifié et amélioré l'offre de restauration dans les universités et les grandes écoles				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de repas servis par jour dans l'ensemble des restaurants	0	15 000	3537	-11 463
Indicateur 2 : Taux de fréquentations des restaurants par les étudiants inscrits	0	80%	ND	ND
Indicateur 3 : Taux de satisfaction des étudiants fréquentant les restaurants quant au menu.	0	50%	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif

La non atteinte des 15 000 repas trouve son origine dans les perturbations récurrentes des activités académiques d'une part, et dans les tensions de trésorerie qui entraîne l'accumulation d'arriérés de paiement à l'égard des fournisseurs d'autre part.

Les données en termes de taux de fréquentation des restaurants universitaires ne sont pas encore disponibles, car les résultats de l'enquête effectuée sont en cours de traitement.

Les données en termes de taux de satisfaction des étudiants fréquentant les restaurants universitaires ne sont pas encore disponibles pour la même raison évoquée au résultat 2.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Alimentation des étudiants	0	2 229 382 693	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	2 229 382 693	0	0

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Pilotage et Soutien aux politiques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche" intervient de façon transversale dans l'exécution des autres programmes du Ministère. Il centralise et met à disposition les moyens transversaux nécessaires à l'exécution des activités des programmes rattachés au Ministère.

Plus spécifiquement, le programme met à disposition des autres programmes du Ministère un accompagnement notamment dans les domaines suivants :

- conduite et évaluation de la politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et d'œuvres universitaires (orientation, suivi et pilotage des moyens) ;
- accompagnement aux actions réglementaires, de communication, des systèmes d'information, de programmation budgétaire, d'immobilier, etc. ;
- coordination de toutes les activités du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- gestion des ressources humaines (recrutement, formation, etc.).

A ce jour, le programme s'étend aux structures suivantes :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général ;
- Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- Direction Centrale des Affaires Financières ;
- Direction Centrale des Systèmes Informatiques.

Le responsable du programme est le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action recouvre :

- la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'exécution de celles-ci au niveau central et au niveau des services déconcentrés ;
- la conception des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante ;

Seul le Cabinet du Ministre participe à cette action.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Cette action concentre l'expertise et les compétences dans les domaines de l'administration, des finances, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, du patrimoine immobilier, des moyens généraux, du système d'information, de la documentation, de l'archivage, de la production des données statistiques, de la communication, du juridique et du contentieux.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Dans l'ambition du Gabon à devenir un pays émergent à l'horizon 2025, la stratégie gouvernementale pour y parvenir s'appuie notamment sur des ressources humaines de qualité par la pertinence de leur formation supérieure.

Dans le même temps, la recherche scientifique se doit d'être un outil au service du développement durable du pays. La stratégie du programme réside donc dans sa capacité à faciliter l'atteinte de cet objectif de qualification et de professionnalisation des diplômés issus du système national d'enseignement supérieur ainsi que de pertinence de la recherche scientifique.

Le programme entend également améliorer sa relation aux institutions décentralisées (universités, grandes écoles, instituts de recherche, Centre National des Œuvres Universitaires) pour de meilleures synergies d'action.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : fonctionnalité de tous les services, y compris des fonctions supports ;
- **Enjeu 2** : mise en cohérence la vision politique ministérielle avec les activités des différents programmes du Ministère;

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1 : mettre en place des stratégies de suivi, de coordination et de facilitation des activités de la mission

Objectif n°2 : disposer d'un système d'information et de communication modernisé et organisé

Objectif n°3 : renforcer les capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles des ressources humaines

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Mettre en place une stratégie de suivi et de coordination des activités de la Mission

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : produire 12 revues d'objectifs dans le champ de la mission
- Résultat annuel N°2 : élaborer un document de cadrage stratégique de la mission
- Résultat annuel N°3 : tenir 12 conseils d'établissements (conseil d'administration, conseil d'université, conseil scientifique :

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : deux (2) revues d'objectifs produits dans le champ de la mission
- Résultat annuel N°2 : un document de cadrage stratégique de la mission produit
- Résultat annuel N°3 : huit (8) conseils d'établissements tenus

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de revues des objectifs	nombre	-	10	12	2	-10	12	16
Taux d'élaboration du document de cadrage stratégique de la mission	%	-	-	100	100	0	100	100
Nombre de conseils d'établissements tenus	nombre	-		12	8	-4	12	12

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat 1** : deux (2) revues d'objectifs ont été produites sur douze (12) prévues.
- **Résultat 2** : un (1) document d'orientation stratégique a été produit sous la supervision du cabinet du Ministre.

Résultat 3 : huit (8) conseils d'établissement ont été organisés sur une prévission de douze (12).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Disposer d'un système d'information et de communication organisé et modernisé

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : installer un point focal dans chaque établissement de l'Enseignement Supérieur
- Résultat annuel N°2 : élaborer un logiciel de production des diplômes universitaires dont le Baccalauréat
- Résultat annuel N°3 : actualiser le site web du ministère de façon permanente

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun point focal n'a été installé
- Résultat annuel N°2 : le logiciel de production des diplômes universitaires est développé
- Résultat annuel N°3 : l'actualisation du site web est permanente

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prév ision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de points focaux installés et fonctionnels	nombre	-	-	9	0	-9	ND	
Taux d'avancement de l'élaboration du logiciel de production des diplômes	%	-	-	100	100	0	ND	
Nombre de mise à jour du site web	nombre	-	-	264	264	0	ND	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat 1** : les points focaux n'ont pas été installés en raison du manque de personnel qualifié en informatique et des équipements nécessaires dans les établissements d'enseignement supérieur. En effet, le recrutement des jeunes informaticiens en cours d'année, s'est heurté à l'absence de matériel informatique dans ces établissements.
- **Résultat 2** : une collaboration avec la Direction Centrale des Services Informatiques (DCSI) du ministère de l'Education Nationale a permis la production de ce logiciel qui est désormais la propriété dudit ministère.
- **Résultat 3** : les équipes de la DCSI ont actualisé régulièrement le site web du ministère en tenant compte des activités de l'ensemble des organes et institutions composant dudit ministère.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Améliorer les capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles des ressources humaines

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : produire un annuaire du personnel du ministère
- **Résultat annuel N°2** : élaborer à 40% les cartes professionnelles des agents du ministère

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 60% des travaux relatifs à la production de l'annuaire effectués
- **Résultat annuel N°2** : la production des cartes professionnelles n'a pas commencé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prév ision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de l'annuaire du personnel	%	-	N/A	100	60	-40	100	100
Taux d'élaboration des cartes professionnelles	%		N/A	40	0	-40	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat 1** : des travaux préalables à l'élaboration de l'annuaire du personnel ont été entamés notamment l'identification partielle des agents du ministère et la mise en place d'un réseau de travail par l'installation des points focaux des ressources humaines au sein de certains établissements. Toutefois, la finalisation de l'annuaire s'est heurtée au manque d'équipements informatiques nécessaires.
- **Résultat 2** : l'annuaire du personnel n'ayant pas été élaboré, la production des cartes professionnelles n'a pas pu être entamée.

Au regard des résultats enregistrés et des difficultés à s'équiper en matériel informatique, la probabilité d'atteinte de l'objectif 3 est faible.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a-b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
N°1 Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	15 000 000	8 727 500	6 272 500	15 000 000	8 727 500	6 272 500
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	3 602 500	-3 602 500	0	3 602 500	-3 602 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000	5 125 000	9 875 000	15 000 000	5 125 000	9 875 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°2 Action : coordination administrative	66 228 590	32 792 101	33 436 489	66 228 590	32 792 101	33 436 489
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	26 280 000	0	26 280 000	26 280 000	0	26 280 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	39 948 590	32 792 101	7 156 489	39 948 590	32 792 101	7 156 489
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	81 228 590	41 519 601	39 708 989	81 228 590	41 519 601	39 708 989
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	26 280 000	3 602 500	22 677 500	26 280 000	3 602 500	22 677 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	54 948 590	37 917 101	17 031 489	54 948 590	37 917 101	17 031 489
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur un montant global de **81 228 590 FCFA** inscrits en loi de finances, **41 519 601 FCFA** ont été consommés soit un taux d'exécution de **51,1%** détaillé par titre ainsi qu'il suit :

- Le taux d'exécution des crédits du titre 2 est de **13,7%**, par rapport au montant total de **26 280 000 FCFA** inscrit. Le montant de crédits ordonnancés s'élève à **3 602 500 FCFA** soit un écart de **22 677 500 FCFA**. Cet écart se justifie par la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère en charge du Budget.
- Le taux d'exécution des crédits du titre 3 s'établit à **69%**. En effet un montant de **37 917 101 FCFA** a été ordonnancé sur une prévision de **54 948 590 FCFA**. L'écart de **17 031 489 FCFA** s'explique par la non levée de la réserve obligatoire (**2 747 430 FCFA**) et par les mesures de régulation budgétaire supplémentaires décidées par le Gouvernement pour tenir compte de la contraction des ressources de l'Etat

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité de crédit n'a été effectuée au cours de l'exercice budgétaire 2016 dans le programme "Pilotage et Soutien aux Politiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche".

Virements

Aucun virement de crédits n'a été effectué ni reçu au cours de l'exercice budgétaire 2016 dans le programme "Pilotage et Soutien aux Politiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche".

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Pilotage et Soutien	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-22 677 500	-22 677 500
Total des Transferts			-22 677 500	-22 677 500
		dont Titre 2	-22 677 500	-22 677 500
		dont Titre 3	0	0
		dont Titre 4	0	0
		dont Titre 5	0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Le transfert de crédits du titre 2 (**22 677 500 FCFA**) issu du programme "Pilotage et Soutien aux Politiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche" avait pour but la couverture de la solde permanente 2016.

Annulations

Explication de chaque annulation :

Les crédits disponibles dans le programme "Pilotage et Soutien aux Politiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche" sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report de crédit n'a été effectué au terme de l'exercice budgétaire 2016 dans le programme "Pilotage et Soutien aux Politiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche".

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	ND	26	26	0	7	7	33
Permanents	ND	26	26	0	7	7	33
Non permanents	ND						
Agents de catégorie B	ND	21	21	0	3	3	24
Permanents	ND	21	21		3	3	24
Non permanents	ND				0	0	
Agents de catégorie C	ND	4	4	0	0	0	4
Permanents	ND	4	4	0	0	0	4
Non permanents	ND			0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	ND	51	51	0	10	10	61
Main d'œuvre non permanente	ND	3	3	0	5	5	8
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	ND	54	54	0	15	15	69

Explication des évolutions :

L'augmentation de l'effectif du programme s'explique par :

- le recrutement de trois (3) agents de catégorie A diplômés de l'ENA au Secrétariat Général ;
- la nomination de quatre (4) agents de catégorie A et trois (3) agents de catégorie B au cabinet du Ministre ;
- le redéploiement au Secrétariat Général de cinq (5) agents de la MONP de la Direction Générale de la Recherche Scientifique.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Il n'y a aucun opérateur dans le champ du programme "Pilotage et Soutien aux Politiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche".

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	26 280 000	26 280 000	3 602 500	3 602 500	22 677 500	22 677 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	26 280 000	26 280 000	3 602 500	3 602 500	22 677 500	22 677 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le montant de **3 602 500 FCFA** a permis de les salaires des agents de la MONP.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Action 1 : Pilotage de la stratégie Ministérielle	15 000 000	15 000 000	5 125 000	5 125 000	9 875 000	9 875 000
Pilotage courant de la stratégie ministérielle	14 250 000	14 250 000	5 125 000	5 125 000	9 125 000	9 125 000
Réserve obligatoire	750 000	750 000	0	0	750 000	750 000
Action 2 : Coordination administrative	39 948 590	39 948 590	32 792 101	32 792 101	7 156 489	7 156 489
coordination administrative du Ministère	11 900 000	11 900 000	11 792 101	11 792 101	107 899	107 899
Assistance financière	4 522 091	4 522 091	3 000 000	3 000 000	1 522 091	1 522 091
Gestion des ressources humaines	4 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000
Appui informatique	5 000 000	5 000 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000
Contrôle et suivi des partenariats avec les écoles inter-Etats	12 529 070	12 529 070	12 000 000	12 000 000	529 070	529 070
Réserve obligatoire	1 997 429	1 997 429	0	0	1 997 429	1 997 429
Total des crédits de titre 3 consommés	54 948 590	54 948 590	37 917 101	37 917 101	17 031 489	17 031 489

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Action 1 - Pilotage de la stratégie Ministérielle : 5 125 000 FCFA ont été exécutés pour le fonctionnement courant du Cabinet du Ministre.

Action 2 - Coordination administrative" : 32 792 101 FCFA exécutés pour la réalisation des activités suivantes :

- contrôle et suivi des partenariats avec les écoles inter-Etats : **12 000 000 FCFA** pour les missions en Côte d'Ivoire, au Burkina-Faso et Togo portant sur la conduite et suivi des partenariats avec les écoles inter-Etats ;
- coordination administrative du Ministère (**11 972 000 FCFA**) ;
- gestion du personnel du Ministère, notamment l'identification partielle des agents du ministère et la mise en place d'un réseau de travail par l'installation des points focaux des Ressources Humaines au sein de certains établissements (**3 000 000 FCFA**). Ces activités ont été réalisées dans le cadre de l'atteinte de l'objectif 3 ;
- assistance informatique et actualisation du site web (**3 000 000 FCFA**) ;
- suivi de l'exécution budgétaire des unités opérationnelles du ministère (**3 000 000 FCFA**).

